

# POUR

L'Éducation, L'Enseignement, La Recherche, La Culture

**Social :**  
**appels à l'action**

**Partenariat**  
**Amnesty / FSU**



## Temps scolaire : faire mieux avec moins ?

# POURQUOI N'AURAIT-ON PAS À LA FOIS UN TRAVAIL QUI ROULE ET UNE MAISON QUI BRILLE ?



## ORGANISATION DE SERVICES À DOMICILE

- À la MAIF, nous vous aidons à organiser votre vie quotidienne. Grâce à un réseau de prestataires, la MAIF recherche et missionne pour vous l'aide à domicile qu'il vous faut et prend en charge toutes les formalités administratives : vous disposez d'une aide de confiance et vous ne vous occupez de rien.

**Pour nous, c'est ça être assureur militant.**



ASSUREUR MILITANT

Pour tous nos contrats : [www.maif.fr](http://www.maif.fr) ou N° Azur 0 810 500 810 PREMIER D'UN APPEL LOCAL

Revue de la  
Fédération Syndicale  
Unitaire

3,5, rue de Metz  
75010 Paris  
Tél. : 01 44 79 90 30  
Fax : 01 48 01 02 52  
Internet :

http://www.fsu.fr  
Mél :  
fsu.nationale@fsu.fr  
pour@fsu.fr  
N° CP : 0710-S07429  
N° ISSN : 1246-077 X  
Directeur  
de la publication :  
Gérard Aschieri  
Rédaction :  
Marianne Baby  
Jean-Michel Drevon,  
Émmanuel Guichardaz  
Élizabeth Labaye,  
Claudie Martens,  
Jacques Mucchielli,  
Conception :  
agence Naja

Publicité :  
Com d'habitude  
publicité  
Clotilde Poitevin  
25, rue Fernand-Delmas  
19100 Brive  
Tél. : 05 55 24 14 03

MAIF p. 2  
CNED p. 16  
TARSUS p 31  
CASDEN p 32  
Joint à ce numéro,  
un encart volant  
France abonnement

Compogravure : CAG  
Impression : SIEP

Prix au numéro :  
0,40 €  
Abonnement : 4 €  
Si vous changez  
d'adresse, veuillez  
communiquer  
vos nouvelles  
coordonnées  
à votre syndicat.



## sommaire

### sociales

La riposte se construit

5

Hortefeux fait loi

9

### publiques

Le dynamitage?

10

Anpe/Unedic, fusion totale

12

### éducatives

Mort programmée de  
l'administration scolaire?

15

### culture

Bêtes et hommes  
sous influence

28

### rencontre

Geneviève Sevrin,  
présidente d'Amnesty  
international France

30

## DOSSIER

### Temps scolaire, faire mieux avec moins ?

Suppression du samedi  
matin, accompagnement  
éducatif après 16 heures,  
réductions d'horaires, le  
ministre de l'éducation  
diminue le nombre  
d'heures de classe des  
élèves.



### Grenelle de l'environnement

Le Grenelle de l'environnement touche à sa fin. Saura-t-il répondre en terme de politiques énergétiques, d'emploi, d'aménagement du territoire, de politiques agricoles ?



## édito

### Construire la riposte



Gérard Aschieri

Qui pourrait ignorer l'avalanche de projets ou de décisions qui ces derniers jours manifestent la volonté de remodeler notre modèle social en remettant en cause les solidarités qui se sont construites et les garanties que les salariés ont conquises tant dans le public que dans le privé ?

Dans un tel contexte chacun ressent la nécessité d'une riposte à la fois unitaire et massive. En même temps chacun voit bien que celle-ci a besoin d'être construite : le syndicalisme « presse bouton » n'existe pas.

C'est à cette construction que travaille la FSU ; c'est la raison pour

laquelle elle appelle les personnels à être dans l'action le 18 octobre, par des grèves, des manifestations, des rassemblements..., à la fois sur les salaires, l'emploi, la défense des statuts, des retraites et des services publics. Ce sera une étape vers une action nationale dont sept fédérations de fonctionnaires ont acté le principe pour novembre : la FSU propose que ce soit une grève nationale et fera tout pour y parvenir.

## Partenariat entre Amnesty et la FSU

Pour Amnesty International, comme pour la FSU, la défense et la promotion des droits humains sont des combats quotidiens. Associés par le passé dans des initiatives communes, nous avons décidé de mettre en place un cadre de partenariat renforcé. Les actions que nous entendons développer ensemble prendront la forme de campagnes ciblées, touchant notamment à la défense des droits syndicaux, et des droits des enfants partout dans le monde. Sensibiliser les opinions publiques, les personnels, intervenir auprès des pouvoirs publics et des institutions internationales sont au programme de ce partenariat.

Voir page 30



DR

> DROITS SYNDICAUX

# 144 syndicalistes assassinés en 2006



© NETANGENAJA

Le rapport annuel des violations des droits syndicaux dans le monde<sup>1</sup> révèle qu'en 2006, 144 syndicalistes ont été assassinés et plus de 800 autres ont été torturés. La Colombie continue d'être l'endroit le plus dangereux du monde avec 78 meurtres perpétrés en toute impunité, ainsi que les Philippines où 33 défenseurs des droits des travailleurs ont été assassinés. Il ne fait toujours pas bon être syndicaliste indépendant en Biélorussie, Birmanie, Chine, Cuba, Guinée Equatoriale, Iran, Corée du Nord, ainsi que dans plusieurs pays du Golfe!

Mais le Rapport fait aussi état de l'hostilité grandissante des gouvernements à l'égard des droits fondamentaux des travailleurs dans certains pays industrialisés. C'est le cas

en Australie, où la promulgation de la nouvelle loi sur les relations professionnelles a dépouillé les travailleurs de toute une série de droits et de prestations et imposé de lourdes restrictions à l'activité syndicale. Aux États-Unis, des millions de travailleurs se sont vu privés du droit d'organisation suite à une ordonnance du Bureau national des relations du travail, tandis qu'en Suisse, le gouvernement a entrepris des démarches visant à annuler l'autorité du Comité sur la liberté d'association vis-à-vis de la législation du travail suisse. Enfin les activités antisyndicales de diverses entreprises multinationales ont également été mises en lumière. Parmi celles-ci figurent des récidivistes de « marque » comme Coca-Cola, Wal-Mart, Goodyear, Nestlé et Bouygues, pour n'en citer que quelques-unes.

Les travailleuses sont particulièrement affectées par la répression, dès lors qu'elles constituent la majorité de la main-d'œuvre exploitée dans les zones franches d'exportation d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. Le rapport fait un bilan exhaustif par zone géographique.

JEAN-MICHEL DREVON

1. Publié par la Confédération syndicale internationale (CSI) <http://survey07.ituc-csi.org/>

MÉTIER

## Travaux pratiques

Titulaire d'un DUT « Mesures Physiques », après un an à la recherche d'un emploi, un contrat emploi solidarité dans un lycée de la région toulousaine lui fait découvrir le travail en laboratoire. Après un an en tant que contractuelle, Nathalie passe le concours d'aide technique et est stagiaire dans l'établissement où elle exerce toujours, en équipe avec deux collègues. Ses missions consistent essentiellement en la préparation et mise en place des travaux pratiques et des expériences de cours en physique, physique appliquée, chimie et SVT. Les petites réparations, la construction de matériel pour de nouveaux TP font partie du quotidien.

Depuis quelques années, dit-elle, l'informatique tient une place de plus en plus importante : l'expérimentation assistée par ordinateur et les logiciels de simulation sont largement utilisés en classe. L'installation et la mise au point ne sont pas toujours faciles, surtout depuis l'apparition des réseaux informatiques dans les établissements, mais c'est aussi enrichissant.

Tout se fait bien sûr en étroite relation avec les ensei-



Nathalie Lonjou  
Agent de laboratoire

gnants de sciences puisque le travail dépend entièrement de leur activité. « J'ai la chance d'exercer dans un "labo" où l'ambiance est particulièrement bonne et conviviale, ce qui est très appréciable : la concertation fait partie intégrante de notre quotidien, c'est un vrai travail d'équipe.

Et, surtout lors des TPE où notre présence est quasi constante, les élèves viennent souvent demander conseil sur la manière de procéder, où pour un dépannage. »

L'absence de routine, le travail en équipe rendent ce métier passionnant.

Un seul bémol : le salaire ! regrette Nathalie.

Deux collègues (enseignant et tos) l'ont convaincu que la FSU et l'UNATOS correspondaient à ses attentes, elle a participé à des réunions. Puis, les conditions de travail s'aggravant, des collègues ouvriers de l'établissement ont poussé Nathalie à s'impliquer dans la vie syndicale, localement dans un premier temps. Et elle s'est laissée prendre dans l'engrenage... Elle milite maintenant au sein de l'UNATOS et de la FSU, et elle est membre du Comité central hygiène et sécurité.

# La riposte se construit

**Faites  
vous-même  
le budget  
de l'État**



mutuelles de France. Le 20 octobre, à l'appel de RESF, l'UCIJ, CSP, se dérouleront des manifestations contre les projets de loi Hortefeux.

Dans l'éducation l'unité des syndicats, des fédérations de parents et de lycéens, des associations pédagogiques, autour de la lettre au président est un élément fort du paysage, qui permet de mener la campagne d'opinion. Mais dans ce secteur comme

dans la fonction publique, la situation et la politique auxquelles les personnels sont confrontés nécessite d'amplifier la construction d'un mouvement unitaire.

Dans cette construction, la FSU considère que la journée du 18 octobre, initialement appelée par les syndicats de la SNCF pour la défense des régimes spéciaux de retraites, constitue une étape importante et elle appelle les personnels à s'engager dans l'action ce jour-là (grèves, manifestations, rassemblements...).

Elle travaillera à concrétiser l'engagement des fédérations de fonctionnaires pour une action nationale unitaire en novembre; elle proposera que cela se traduise par un appel à la grève.

Des mobilisations se construisent contre les projets gouvernementaux.

La première initiative a été celle du 29 septembre contre les franchises et pour l'accès de tous aux soins. A Paris, plus de 1000 personnes se sont rassemblées au Gymnase Japy à l'appel d'un collectif d'une cinquantaine d'organisations dont la FSU qui a contribué dans les départements à des initiatives diverses. À la suite de ces actions sur les questions de santé et d'assurance-maladie, la FSU appelle à participer massivement à la manifestation qui se déroulera à Paris le 13 octobre, à l'initiative de la Fnath et l'Andeva, et aux côtés d'autres organisations comme la CGT ou la fédération des

Combien de crèches, de logements sociaux, de km de tramway ne seront pas réalisés faute de crédits en raison des 15 milliards de baisses d'impôts consenties aux contribuables les plus aisés? Pour « mettre en rapport le coût des différentes mesures fiscales décidées cet été dans le cadre de la loi TEPA (travail, emploi et pouvoir d'achat) et le coût de besoins sociaux aujourd'hui insatisfaits ou mal satisfaits » le journal *Alternatives économiques* a mis en ligne un « outil citoyen ». En choisissant différentes mesures fiscales, puis en sélectionnant les dépenses qui nous paraissent prioritaires, nous sommes aux commandes des recettes et dépenses publiques. Ce qui permet, assez concrètement, de mesurer les conséquences des choix du gouvernement...  
<http://www.alternatives-economiques.fr/>

## Un budget de misère

*Tout le monde, finalement, aura souligné à sa façon le théâtre d'ombres qu'a représenté la présentation du budget. Le premier ministre en confondant sa faillite avec celle de la France; le ministre du budget en révélant une réserve de « précaution » de 7 milliards d'euros; la ministre de l'économie en parlant de plan de rigueur, vite corrigée par l'Élysée en « revalorisation ». Il est vrai qu'avec les manques à gagner colossaux (Les 8 milliards estimés par le ministre sont vraiment un plancher!) qui découlent d'une loi TEPA, par ailleurs incapable de relancer la croissance les recettes font massivement défaut. Alors, foin des grands discours sur le thème « on réfléchit d'abord on coupe ensuite », comme la LOLF était théoriquement censée le permettre au parlement, le gouvernement s'engage dans une réduction massive et pluriannuelle des effectifs en décidant pour 2008,*

*la suppression de 22 802 ETPT (équivalent temps plein travaillés). L'objectif est de diviser par deux (à 1,1 %) la croissance de la dépense publique, alors que l'inflation est prévue à 1,6 %. Cette mesure dangereuse pour les missions est inefficace financièrement puisque ce ne seront « que » 250 millions d'euros sur une masse salariale globale de 85 milliards qui seront ainsi économisés. Ce sont donc les missions des services publics qui vont être remises en cause. Privatisation de plusieurs services; réduction de l'offre et en particulier pour ceux qui en ont le plus besoin et qui demandent le plus; pression exacerbée sur les fonctionnaires poussés à être « rentables et productifs »; recours aux agents contractuels précarisés, mal formés et sur-exploités. Cette potion libérale, digne des plans d'ajustements structurels du FMI dans les pays en crise, aura les mêmes effets inégalitaires néfastes.*

## 30 novembre, journée sans Sarkozy

Une association baptisée rassemblement pour la démocratie à la télévision lance un appel pour « une journée nationale sans Sarkozy dans les médias » le 30 novembre jour anniversaire de l'annonce officielle de la candidature de Nicolas Sarkozy à l'élection présidentielle. L'association lancée en juillet, présidée par le sociologue Pierre Biloun, appelle les citoyens à diffuser cet appel pour que la journée du 30 novembre devienne une grande journée de la démocratie et de la liberté de la presse.

## Appel pour la Birmanie

Depuis plusieurs semaines, en Birmanie, le gouvernement tente de réprimer par la violence des manifestations pacifiques. L'armée a tiré à plusieurs reprises sur la foule des manifestants non armés causant la mort de plusieurs d'entre eux. Des milliers d'arrestations ont été opérées pour tenter de juguler ce mouvement massif de l'opposition démocratique à la junte au pouvoir. L'Internationale de l'Éducation lance un appel pour la liberté d'expression et le retour de la démocratie dans ce pays.

> CONTRAT SOCIAL

# Politiques sociales : Sarkozy fait ses choix

Pas « tenable financièrement » le modèle social français ? Sarkozy l'affirme et avance sa conception des politiques sociales.

Dans son discours du 18 septembre, Nicolas Sarkozy a assené dès l'abord que le modèle social français ne pouvait perdurer car il n'était pas « tenable financièrement », sans d'ailleurs le démontrer, mais marteler ses choix comme des « évidences » fait partie de la méthode. Il propose donc un nouveau « contrat social » qui tient en trois mots « travail, mérite, égalité des chances ».

La solidarité est systématiquement associée à la responsabilité, comme si chacun (chômeur, malade) était soupçonné de vouloir frauder, de prendre des médicaments par plaisir, de refuser de travailler, alors même que le rôle des entreprises n'est jamais interrogé.

Fusion unedic/ANPE, réforme des régimes spéciaux, le président dit son mot sur tout, et balaie d'un revers de main toute remarque concernant la croissance, au mépris des réalités.

Il déclare notamment vouloir « remettre le travail et l'emploi au cœur des politiques sociales », mais sans jamais se poser la question des conditions et du



© NETANGENAJA

contenu du travail, revendique l'assouplissement des 35 heures, remet en cause le Smic qui « progresse fortement sans lien avec l'activité », et veut remplacer le contrat de travail, qui selon lui est une « ligne Maginot juridique », par une séparation à l'amiable fei-

gnant de croire qu'un patron et un salarié privé de droits sont à égalité!

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale, qui entérine les franchises, comme les propos du président sur la dépendance, illustrent parfaitement la volonté de voir toujours plus reporter sur les individus ou leurs familles les questions de santé, de retraite, ou de perte d'autonomie. Le chacun pour soi remplace la solidarité. Le président a cependant prétendu vouloir ouvrir le débat du financement de la protection sociale. Prenons-le au mot! Imposons un débat qui traite de l'ensemble des propositions!

Il s'agit là de choix qui façonnent une société.

ELIZABETH LABAYE

## Chômage : ras le bol !

Après des mois de polémiques, le ministère n'a pas communiqué d'estimation mensuelle du taux de chômage BIT. Il a seulement annoncé que le nombre de demandeurs d'emplois inscrits fin août à l'ANPE a augmenté de 0,6 % (11 800) soit 1 970 600 chômeurs en France. Le rapport remis le 24 septembre à Christine Lagarde prescrit un bouleversement du mode de calcul des chômeurs et la création d'un nouvel indicateur. On sait que le nombre mensuel des demandeurs d'emploi de l'ANPE est biaisé par les politiques

gouvernementales et reflète plus la politique des inscriptions que la réalité du chômage. « Pour juger de l'évolution réelle du chômage ces dernières années, il faut faire des comparaisons à concept et champ inchangé », estime le collectif ACDC (autres chiffres du chômage) qui est à l'origine de la contestation des chiffres. Dans ce cas, la correction du taux de chômage serait au moins égale au double de celle annoncée en ce moment (0,4 %). Les chiffres ne changent pas la réalité malheureusement.

&gt; HORIZON 2008

# Retraites : Fillon récidive

François Fillon, adepte de la décision avant négociation, vient de déclarer que la durée de cotisation pour un taux plein serait portée de 40 à 41 ans entre 2009 et 2012.



© NALJA

Faute de politiques d'emploi dynamiques, la précarité va peser lourdement au moment de faire les comptes des trimestres.

Avec sa brutalité coutumière François Fillon, après avoir annoncé que les régimes spéciaux seraient réformés par décret, vient de déclarer que la durée de cotisation pour un taux plein serait portée de 40 à 41 ans entre 2009 et 2012.

Alors que la loi qu'il a imposée en 2003 portait obligation d'un nouveau rendez-vous en 2008, il indique ainsi que celui-ci est purement formel. Tout serait-il donc décidé ?

Dans leur boulimie de réforme, le président et son premier ministre ne tiennent même pas compte des travaux menés par le Conseil d'orientation des retraites, qui montrent que les systèmes de décote et de surcote n'ont pour l'instant pas modifié les comportements et que les salariés sont toujours « pressés de partir ». Le succès des départs anticipés pour carrières longues en témoigne, mais cela concerne aussi la masse des salariés ; le gouvernement se refuse à prendre en compte cette aspiration alors que, malgré les remontrances gouvernementales, seule une minorité de salariés du privé est encore en emploi à l'âge de la retraite, et les employeurs n'ont pour l'instant pas

changé leur politique envers les salariés âgés. Les mesures prévues dans le Projet de loi de financement de la sécurité sociale, qui prévoient une forte taxation des préretraites, pourraient cependant modifier un peu la donne.

Le but poursuivi par Fillon et Sarkozy, qui prétendent parler vrai, mais qu'ils n'osent pas assumer publiquement, c'est en réalité la baisse des pensions, et l'appauvrissement programmé des retraités.

Quand le président s'attarde sur la situation des veuves, ou des retraités modestes, il verse des larmes de crocodile car ce sont bien les réformes Fillon et Balladur qui ont aggravé la si-

tuation, en pénalisant les carrières courtes ou discontinues, les temps partiels qui touchent notamment les femmes ! Et faute de politiques d'emploi dynamiques, la précarité qui touche aujourd'hui de larges fractions de la population, va peser lourdement au moment de faire les comptes des trimestres.

Pour masquer cette réalité le président tente d'opposer les salariés des régimes spéciaux aux autres salariés au nom de l'équité, après avoir fait de somptueux cadeaux fiscaux à sa clientèle aisée. Honte à vous, Monsieur Sarkozy ! Il est également attristant de voir que certains lui emboîtent le pas. Ainsi pour Danièle Karniewicz, présidente CFE-CGC de la CNAV. « Il est hors de question que l'on demande de nouveaux sacrifices aux salariés du privé, du régime général, en termes de durée de cotisation, de montant des cotisations ou de la pension de retraite, si on n'a pas des efforts au préalable sur les régimes spéciaux » - s'inscrivant ainsi dans la logique du renoncement pour tous !

Ce sont les salariés concernés qui doivent dans leurs entreprises décider de l'avenir de leurs régimes. Le passage en force par un décret montre bien les limites du « dialogue social à la mode Sarkozy » !

Pour la FSU, les régressions imposées aux uns n'apportent jamais d'améliorations aux autres, bien au contraire. Les annonces de Fillon le prouvent. Le mouvement social doit se préparer et construire des mobilisations qui permettent de gagner.

ELIZABETH LABAYE

## La FSU propose un débat public

La FSU doit mener le débat sur ces questions auprès des personnels : elle diffusera prochainement une brochure qui fait le point sur la réforme, les propositions du Cor et ses revendications en terme de financement et de droits. Elle propose un débat public au cours de l'automne avec d'autres organisations syndicales. Il faut contraindre le gouvernement à s'expliquer sur les alternatives réelles qui sont dissimulées à l'opinion et qui déterminent un choix de société : épargne privée pour payer sa retraite, avec les inégalités que cela suppose, ou accroissement des financements socialisés, dans le cadre de la répartition ?

## Deuxième rapport de la HALDE

Un an après la publication d'un premier guide sur les bonnes pratiques des entreprises, la HALDE analyse, dans un second livret, les avancées et les difficultés rencontrées dans la mise en place de mesures destinées à prévenir les discriminations et à promouvoir l'égalité dans l'entreprise. Sur les 250 grandes entreprises sollicitées l'année dernière, 176 ont répondu à la HALDE. Les réponses, permettent de dresser des points d'avancées (implication plus grande des directions d'entreprises, recours plus fréquent aux audits et aux tests de discrimination). Mais les difficultés demeurent, avec des actions globales trop rares et trop peu d'accords signés. À consulter sur <http://www.halde.fr>



© YVES TRÉVIERS/NAJA

> POLITIQUE DE LA VILLE

# Rencontre avec Fadela Amara



© NETANGE/NAJA

Une délégation de la FSU, menée par Gérard Aschieri, a rencontré Fadela Amara le 27 septembre. La présidente de « Ni putes, ni soumises », devenue secrétaire d'État auprès de la ministre du logement, chargée de la politique de la ville, avait tenu récemment un discours très médiatisé, dont le titre « non à la glandouille » prenait le risque de stigmatiser, de façon compassionnelle, une population qui mène, dans son immense majorité, une vie ordinaire. « Dealers, délinquants, glandouilleurs... » : à trop insister on accentue des clichés, au risque de conforter une image négative des banlieues. L'expression « zone de non-droit » peut aussi prendre le sens de « zone où on n'aurait pas les mêmes droits que les autres ». Fadela Amara justifie le ton employé par sa vision d'une « tolérance zéro face au désœuvrement des jeunes », pour, dit-elle, « créer un nouveau républicain dans les banlieues ». Les trois axes de son projet sont le désenclavement, l'emploi et l'éducation. Pour la FSU, la question des inégalités territoriales est une des clés des problèmes du système éducatif. Éducation et emploi sont liés : l'accès à l'emploi est corrélé à une qualification. Les contournements et la suppression pro-

grammée de la carte scolaire, l'abandon de la politique des ZEP, les suppressions de postes sont des facteurs d'aggravation des difficultés des jeunes, et plus particulièrement des plus défavorisés. Sortir les élèves « méritants » renforce les inégalités, niant la nécessité d'une politique plus globale. En matière d'éducation la FSU a présenté des propositions, qui semblent partagées par la Ministre : école maternelle pour les 2/3 ans, développement de formations post-bac (lycées et universités), allocation d'autonomie, augmentation des bourses. Le financement et la valorisation des formations et enseignements professionnels nécessite une remise à plat. Sur la question de l'affectation des jeunes enseignants dans les zones difficiles, la FSU défend l'importance d'une aide diversifiée et importante : formations initiale et continue, appuis matériels (logement, installation), services aménagés (prise en compte de la pénibilité, du stress, de la nécessité d'un travail en équipe pluri professionnelle). D'une manière générale, l'ambition culturelle de haut niveau pour tous est partagée. D'autres préoccupations émergent comme les carences en logement pour les étudiants et lycéens, ou l'accès aux soins.. Fadela Amara a proposé à la FSU de garder le contact. La secrétaire d'État avait annoncé l'organisation, entre le 19 septembre et le 19 novembre, de « rencontres territoriales ». Habitants, élus et responsables associatifs pourront participer à l'un des 200 débats programmés. Le droit à s'y faire entendre devra y être respecté.

MARIANNE BABY

## Remous autour du capital d'Areva

Le président a utilisé la tribune de l'assemblée générale de l'ONU pour vendre le nucléaire français. Dans le même temps, il ouvre un nouveau chantier industriel (après EADS et SUEZ-GDF) en parlant de la refonte de la filière nucléaire française autour d'Areva. Une des pistes étant une privatisation partielle et une fusion avec Alstom (turbines et trains). Dans un marché relancé par le réchauffement climatique, Areva premier groupe mondial n'aurait pas la taille suffisante ! Ce mécano industriel se heurte à plusieurs problèmes dont l'un est la place de Siemens, concurrent d'Alstom et présent à 34 % dans Areva NP. Les Allemands n'ayant nullement l'intention de laisser la place. Les syndicats d'Areva dénoncent les conséquences d'une telle fusion. Les deux conseils privés mandatés par l'état ne semblent pas très chauds non plus, ce qui a conduit l'Élysée à calmer le jeu.



© YVES TRÉVIERS/NAJA

&gt; IMMIGRATION

# Hortefeux fait loi

Alors que le projet de loi de Brice Hortefeux sur l'immigration et le regroupement familial est discuté au parlement, plusieurs drames dont la mort d'une chinoise de 52 ans rappellent la brutale réalité que vivent les sans-papiers.

Kokoé, lycéenne togolaise placée en centre de rétention, menacée d'expulsion et finalement relâchée grâce à la mobilisation de ses camarades de lycée. Madame Liu-Zhang, 52 ans, décédée après s'être défenestrée lors d'un contrôle de police. Gracia, 5 ans et Beni, 3 ans, privés de cantine, au motif que leur mère est en situation irrégulière. Les écoles du Haut-Rhin recevant de l'inspection académique, l'ordre d'envoyer dans la journée les noms de leurs élèves sans-papiers... Dans leur diversité, ces situations témoignent toutes de la même réalité: la répression qui s'accroît à l'égard des sans-papiers. Un arsenal législatif et réglementaire qui alimente la peur du côté des victimes et autorise apparemment certains à bafouer les droits les plus élémentaires de la personne humaine. Le projet de loi sur l'immigration et le regroupement familial, quatrième texte de cette nature en moins de cinq ans, est aujourd'hui discuté au parlement. Une mesure concentre toutes les controverses, l'amendement introduisant les tests ADN pour la constitution des dossiers au titre du regroupement familial. Pour le collectif Sauvons la recherche: « En France, les législateurs ont souligné l'importance du fait que le lien de filiation ne pouvait en aucun cas se réduire à sa dimension biologique. L'importance de ce principe est évidente lorsque l'on songe aux enfants adoptés ou aux familles recomposées. Ce principe cesserait-il d'être important pour ceux qui ne sont pas nés en France? ». Les débats au Sénat, l'ampleur de la mobilisation ont conduit à une modification de l'amendement mais celui-ci n'évacue pas tout recours aux tests ADN. De même, ont été modifiées, dans un sens plus favorable, les mesures liées aux conditions de ressources et aux délais d'appel à un refus de demande d'asile. Reste la mesure sans



doute la plus concrètement efficace pour interdire le regroupement familial au plus grand nombre: l'obligation de se soumettre, dans son pays d'origine, à une évaluation de son niveau de langue et de sa « connaissance des valeurs de la République ». Enfin, L'OFPRA changerait de ministère de tutelle, passant du ministère des affaires étrangères à celui du ministère de l'immigration. La gestion du droit d'asile, traditionnellement dévolue au Quai d'Orsay, se verrait ainsi soumise à la politique gouvernementale de l'immigration.

Le débat parlementaire n'est pas clos. Gageons pourtant que l'exécutif fera tout pour faire adopter son projet de loi dans le sens le plus restrictif. La mobilisation citoyenne la plus large reste donc à l'ordre du jour, notamment en manifestant le 20 et en signant les pétitions qui circulent: celle du collectif Sauvons la recherche et celle de Charlie Hebdo/SOS racisme.

MARIANNE BABY

<http://tmp.sauvonslarecherche.fr>  
[www.toucheapasamonadn.com](http://www.toucheapasamonadn.com)

## Militants RESF en procès le 22 octobre

Florimond Guimard, militant du SNUipp et animateur de RESF est convoqué le 22 octobre prochain devant le tribunal d'Aix en Provence. Il doit y être jugé pour s'être opposé, dans le cadre d'une action collective et non violente, à l'expulsion d'un père de famille algérien en situation irrégulière. Ce procès, comme ceux intentés à l'encontre de Martine Depriester, enseignante dans l'Oise, ou de François Auguste, élu lyonnais, témoigne avant tout d'une volonté affichée: Intimider, autant que faire se peut, le mouvement de solidarité qui se développe autour des familles sans papiers. Il ne soulève pour autant, que l'indignation de toute la communauté éducative. La FSU s'associe aux différentes initiatives pour les soutenir et appelle à y participer massivement, notamment le 22 octobre, jour du procès de Florimond. Elle rappelle que la solidarité n'est pas un délit et exige l'arrêt des poursuites engagées.

## Immigration, mobilisation le 20 octobre

La politique dite d'immigration choisie tourne le dos aux valeurs des droits humains de notre pays. Donnons une ampleur particulière aux manifestations organisées partout le 20 octobre à l'appel de RESF, l'UCIJ, CSP, notamment à Marseille où Gérard Aschieri sera présent.

## Des discussions sur le pouvoir d'achat, vraiment ?

Sarkozy le répète : il veut moins de fonctionnaires mais mieux payés. Dans le même ordre d'idée, Eric Woerth a rappelé que « la progression du pouvoir d'achat des fonctionnaires [était] une question centrale de l'action du gouvernement », ajoutant aussitôt que « ceux des agents qui veulent gagner plus doivent le faire très concrètement en travaillant plus s'ils le veulent ». On retrouve dans toutes les discussions la même philosophie du « travailler plus, pour gagner plus ». Une orientation qui laisse à l'écart de nombreux salariés, particulièrement dans la Fonction Publique.

La question aujourd'hui est de savoir comment améliorer le niveau de vie de tous les salariés, sans creuser les inégalités ? Quelles mesures prendre pour améliorer le pouvoir d'achat, sans jouer les salaires contre l'emploi, et tout en continuant d'assurer le financement des solidarités ?



© DOBRECOURT/NAIA

> SERVICE PUBLIC 2012

# Fonction publique, le dynamitage ?

Une loi réformant le statut des fonctionnaires, annonce la couleur. Individualisation des rémunérations par le mérite et les heures supplémentaires, abandon du concours d'entrée, instauration d'un « pécule de départ » vers le privé et choix d'un statut « négocié de gré à gré ». Un vrai dynamitage.



© NAIA

Le pacte « Service public 2012 » est le deuxième volet de la rupture du Président, avec l'objectif de bâtir « la Fonction publique du XXI<sup>e</sup> siècle ». Réduction drastique du nombre de fonctionnaire et privatisation de certaines missions d'abord. Mais l'essentiel est bien dans le « dynamitage » du statut et donc de la fonction publique dénoncée par la FSU. En annonçant la veille de l'ouverture des conférences sur la Fonction Publique que son objectif est « une loi » réformant le statut des fonctionnaires, le ministre Eric Woerth est, comme le président, très clair. L'individualisation des rémunérations : pour éviter les augmentations de tous, c'est par le mérite et les heures supplémentaires que les fonctionnaires devront « gagner plus ». L'abandon du concours d'entrée, l'instauration d'un « pécule de départ » vers le privé et choix ouvert aux nouveaux recrutés d'un contrat de droit privé « négocié de gré à gré » recrutés détruiraient définitivement le statut de la fonction publique qui a permis que se constitue en France une

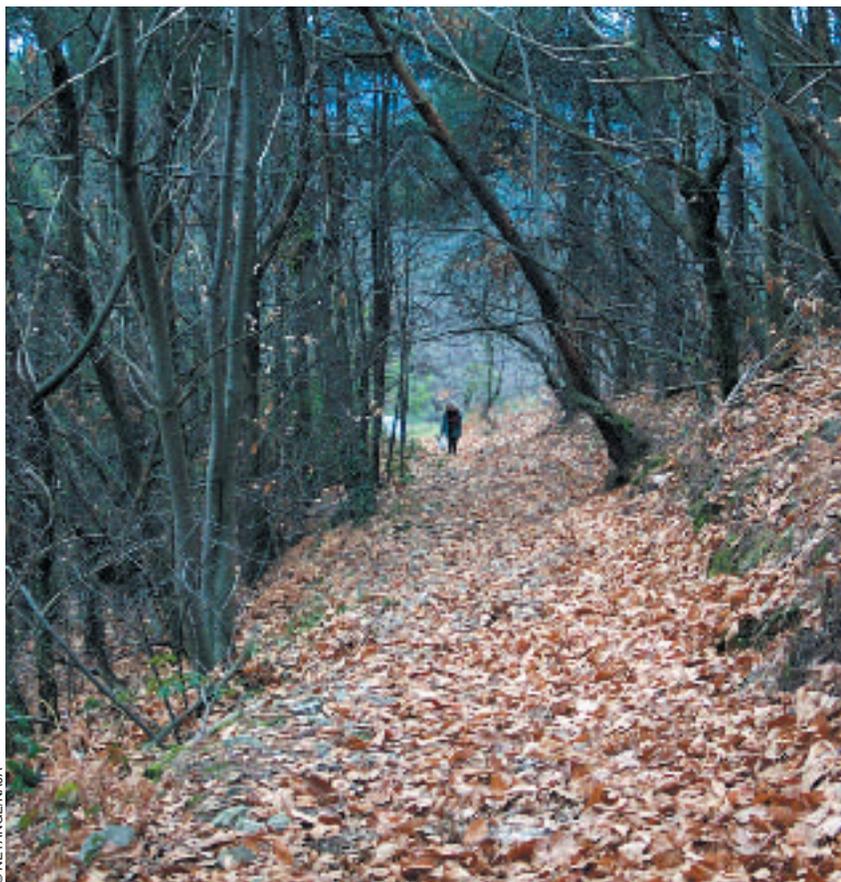
fonction publique intègre, professionnelle et impartiale, aussi bien au service de l'État que des collectivités territoriales et des établissements publics, ce que tout le monde quasiment reconnaît.

C'est l'égalité de tous et partout devant le service public qui sera définitivement remise en cause. Que cette égalité laisse encore beaucoup à désirer est une évidence que toutes les études en direction des usagers confirment et que les syndicats dénoncent quotidiennement. Ce n'est pas en supprimant cette ambition et cette exigence que l'on y répondra. C'est l'indépendance vis-à-vis du « patron », qu'il soit l'état, la région, le département ou la commune qui sera balayée. C'est l'intégrité de fonctionnaires protégés de toutes les pressions qui sera menacée.

Là aussi, au nom de ce qu'il faut améliorer et transformer c'est l'abandon des grands idéaux et de la solidarité au nom de la libre concurrence que l'on se propose d'instaurer.

JEAN-MICHEL DREVON

# L'expérimentation du Lot



© NETANGE/ANJA

Les grandes réformes de décentralisation ont conduit l'État à se réformer au niveau régional et départemental. Officiellement parce que « La France décentralisée a besoin d'un État territorial fort. » Si la région est dorénavant le niveau stratégique de l'État, le département reste un niveau important d'intervention pour les usagers et les administrations.

Fin 2004 le premier ministre demandait aux préfets de proposer des réformes territoriales visant à restructurer les services de l'État dans les départements, pour lutter contre la segmentation des administrations, mutualiser rationaliser son organisation. Pôles de compétences, missions interservices, guichets uniques, délégations interservices sont les outils les plus courants. Le Lot, en commun avec le Tarn et le Tarn-et-Garonne proposa une « restructuration novatrice de l'ensemble des services de l'État ». Il a donc été choisi pour construire cette expérimentation.

Une nouvelle organisation a donc été proposée. Partant de trois thèmes : le

territoire, la population, la sécurité des biens et des personnes, trois directions opérationnelles ont vu le jour regroupant les divers services de l'État concernés. La DG Population, par exemple, comprend quatre services « Insertion des populations », « offre de santé », « développement de l'emploi et insertion professionnelle »,

« Vie associative et éducation citoyenne » et quatre missions « accueil général du public », « coordination », « égalité hommes-femmes », « délivrance des titres ». Dans le même temps deux directions fonctionnelles « ressources humaines et de la logistique » et « management stratégique et des collectivités locales » ont été créées. La première ayant pour objet d'avancer vers « une mutualisation la plus poussée possible ».

Cette réforme concerne 550 fonctionnaires issus des services et placés sous l'autorité directe du préfet. Les directions départementales des différents services (équipement, agriculture, jeunesse et sports, travail, action sanitaire et sociale...) n'existent plus. Les agents gardent officiellement leurs statuts et leur appartenance à leur corps et ministère d'origine. Mais comme on le voit dans le cadre des fusions des DDAF (agriculture et forêts) et DDE (équipement) expérimentées dans huit départements, cette « théorie » résiste mal à la pratique quotidienne. Comme le dénoncent les syndicats de la FSU on assiste à la suppression d'une série de missions et de savoirs-faires des agents au profit d'un strict contrôle de légalité. Pour les agents originaires de différents ministères et différents corps, c'est l'alignement sur le moins favorable qui se profile.

Le bilan officiel qui devra être publié en 2008, avant de généraliser ces expérimentations, donnera matière à débat.

JEAN-MICHEL DREVON

## Représentativité syndicale, rien de nouveau

*En novembre 2006, le Conseil Économique et Social s'était prononcé sans ambiguïté pour que la représentativité des syndicats soit fondée sur le choix des salariés et que la validation des accords le soit sur l'engagement d'organisations syndicales représentant une majorité de salariés.*

*Un engagement repris par le Président de la République. Force est de constater que les critères de représentativité et les règles instaurées continuent d'être appliqués par ceux qui les jugent pourtant « obsolètes ».*

*Ainsi, Xavier Bertrand et Roselyne Bachelot ont utilisé les dispositions de la loi du 16 octobre 1996 dite loi Perben, pour interdire au SNUTEF FSU de se présenter aux élections pour le renouvellement de la CAP des adjoints administratifs du ministère du travail, qui concernent environ 10000 agents.*

## Colloque pour les 40 ans de l'ANPE

Le Snu-tefi organise pour les 40 ans de l'ANPE, un colloque intitulé « Mémoires fertiles et luttes de demain, 40 ans d'histoire sociale et de luttes syndicales à l'Anpe ». De l'évolution du service public de l'emploi (40 ans de relations avec l'AFPA, l'UNEDIC, le ministère du travail et les missions locales) aux luttes sociales passées et actuelles, le colloque au travers d'ateliers évoquera aussi bien le combat contre la précarité avec un thème sur les emplois-jeunes, que l'intégration des travailleurs handicapés, le travail des femmes « une histoire occultée » ou la souffrance au travail. L'exemple de la protection sociale et la création de la mutuelle (mutacma) montre un syndicalisme force de propositions et de réalisations concrètes. De nombreux intervenants participeront à ce colloque très dense dont les économistes Jacques Rigaudat et Pierre Concialdi, Claire Villiers vice-présidente du conseil régional d'île de France qui débattront autour de l'actualité des luttes dans le champ du SPE: fusion, contrat unique et flexisécurité, avec Noel Daucé et Gérard Aschieri. les 12 et 13 novembre à la Bourse du travail de Bobigny

> TRAVAIL

# Anpe/Unedic, fusion totale

Suivant la refonte du contrat de travail voulu par le Medef, la fusion Anpe/Unedic vient d'être confirmée.



tives, c'est-à-dire la gestion et la redistribution des 31 milliards d'euros annuels de cotisations. Dans les faits, la fusion organisationnelle des deux établissements créerait une usine à gaz pour mieux contrôler le retour des chômeurs à l'emploi quelles qu'en soient les conditions salariales, de statut, de conditions professionnelles. Comme le dit Dominique-Jean Chertier, ex-directeur de l'UNEDIC (le Figaro du 05/09/07) : « il faut passer de la notion d'ayant droit à une relation contractuelle où le chômeur ne réclame plus ses droits, mais un accompagnement très rapide vers le retour à l'emploi ».

Le projet de fusion n'est donc qu'un élément d'un

ensemble plus large comprenant le statut du contrat de travail, la réforme du marché du travail, la « sécurisation des parcours » (la fameuse « flexisécurité ») et les systèmes d'indemnisation des chômeurs. Cette orientation rejoint les réflexions contenues dans un rapport du MEDEF de février 2004 préconisant « pour les chômeurs indemnisés un véritable pouvoir de contrôle assorti de la possibilité de supprimer le versement des allocations alors qu'actuellement seuls les agents publics relevant du Ministère chargé de l'emploi sont compétents » !

Compte tenu de la dangerosité sociale du projet de fusion pour les chômeurs et l'ensemble de la population salariée, la FSU en appelle à une démarche unitaire de l'ensemble des forces syndicales et sociales pour faire échouer le plan gouvernemental.

Le président de la République, s'exprimant à l'université d'été du MEDEF avait fixé la date butoir (« d'ici la fin de l'année ») pour la mise en œuvre du projet de fusion ANPE-UNEDIC. La création d'un guichet unique entre l'ANPE et l'Assedic était déjà prévue dans la convention tri-partite Etat-ANPE-UNEDIC signée en mai 2006. L'unification des services informatiques et la création du dossier unique du demandeur d'emploi sont une étape supplémentaire. Il n'est cependant pas facile de fusionner un service public géré par l'État et un organisme paritaire créé et géré par les partenaires sociaux depuis 1958.

Visiblement, le gouvernement entend donner un coup d'accélérateur à cette mesure, et surtout une nouvelle dimension, puisque le projet actuel prévoit de fusionner totalement les deux structures en un seul établissement, dont le statut n'est pas nommé mais dont le terme « public » a disparu !

Les actuels gestionnaires de l'UNEDIC\* conserveraient cependant leurs préroga-

EMMANUEL GUICHARDAZ

\* L'UNEDIC est présidée alternativement par le patronat et par les syndicats gestionnaires. L'actuelle présidence est assurée par Annie Thomas (CFDT).



© YVES TRÉVIERS/NAJIA

&gt; ACTION

## Unitaires pour l'éducation

La lettre aux éducateurs du Président de la République, l'ouverture de multiples chantiers (maternelle, collège, lycée ...), les choix budgétaires avec 11 200 emplois supprimés au budget 2008, et 70 000 programmés jusqu'en 2012, marquent la volonté d'un remodelage en profondeur du système éducatif, caractérisé par la réduction de l'offre de formation, le désengagement de l'état, une conception réductrice des métiers de l'éducation. Dans le même temps, la « refondation » de la fonction publique prévue par N Sarkozy aurait des conséquences dévastatrices sur l'exercice des métiers de l'éducation et sur la conception du service public d'éducation.

Face à une telle situation, on peut se féliciter qu'un large accord à la fois intersyndical et entre organisations diverses ait pu se concrétiser pour s'opposer à la politique scolaire du gouvernement. Après avoir lancé début septembre un appel au président de la République resté sans réponse à ce jour, un groupe de 14 syndicats ou fédérations, mouvements pédagogiques et associations d'élèves, d'étudiants et de parents (Confédération étudiante, CRAP, Cahiers pédagogiques, FAEN, FCPE, FERC-CGT, FIDL, FSU, GFEN, ICEM-Pédagogie Freinet, Ligue de l'enseignement, SGEN-CFDT, UNEF, UNL, UNSA Éducation) a adressé une réponse collective à la « lettre aux éducateurs » de Nicolas Sarkozy. Cette réponse

« Améliorer la réussite scolaire de tous les jeunes, il n'y a rien de plus urgent », publiée dans Le Monde du 25 septembre - voir ci-contre - a été également conçue comme une pétition, lancée le 26 septembre.

Ce texte pour un autre budget pour l'éducation et une autre politique éducative a déjà recueilli plus de 10 000 signatures en moins d'une semaine. Il doit permettre d'amplifier la campagne de sensibilisation de l'opinion sur les choix éducatifs de notre pays en servant de support à des débats, initiatives publiques... Diffusé largement dans les écoles, lycées, collèges, il sera accompagné d'un tract unitaire en direction de l'opinion et d'une proposition de motion à faire voter dans les conseils d'école, conseils d'administration, instances départementales ou académiques de l'éducation nationale. Les cinq fédérations de l'éducation, qui se rencontrent très régulièrement depuis la rentrée ont décidé d'une semaine d'actions au moment du vote du budget, avec rassemblements, adresse aux élus et premières remises des pétitions.. La dernière réunion intersyndicale a réaffirmé la nécessité d'une action unitaire des syndicats de l'éducation à la mi-novembre dans le cadre d'une action fonction publique. La FSU comme ses syndicats nationaux concernés propose que cela se traduise par un appel à la grève.

CLAUDIE MARTENS

### « Rien de plus urgent »

Monsieur le Président, vous semblez découvrir ce que nous n'avons cessé de dénoncer... le système éducatif peine encore à remédier à l'échec scolaire de milliers de jeunes en difficulté. Mais cette crise est d'autant plus urgente à traiter qu'elle s'inscrit dans une société qui voit grandir les inégalités... supprimer des milliers de postes, réduire l'offre d'enseignement pour tous, annoncer un collège éclaté, c'est menacer gravement le service public. L'avenir des enfants d'aujourd'hui, leur formation... ne peuvent pas se réduire à un problème de « rentabilité » du système, Leur avenir se joue dès la maternelle, dans des classes moins chargées, dans un collège pour tous, dans la mise en œuvre de pédagogies et d'organisations prenant en compte chacun. Il se joue... avec une meilleure cohésion de la communauté éducative, des enseignants formés, des personnels pour accompagner. Nous voulons pour cela d'autres choix, un autre budget, une autre politique. [www.lettreetouverteau-president.org](http://www.lettreetouverteau-president.org)

&gt; LIVRE VERT ET BLANC

## Le métier d'enseignant en chantier

La commission sur le métier d'enseignant a commencé ses auditions lundi 1<sup>er</sup> octobre. Cette « large consultation des acteurs de la communauté éducative » a pour but d'élaborer d'ici décembre un état des lieux argumenté sous forme d'un Livre Vert. Suivront pour le printemps 2008 les propositions du ministère « pour moderniser et revaloriser la fonction enseignante » dans un livre blanc. Cette commission présidée par Marcel Pochard a fait couler beaucoup d'encre car outre des experts tels Agnès van Zanten, sociologue, Eric Maurin, économiste, Christian Forestier, inspec-

teur Général, le gouvernement a fait appel aux services de Michel Rocard, ancien premier ministre. Lors de l'installation de la commission, François Fillon, premier ministre pouvait mettre en avant l'ouverture de la commission et d'ajouter le principe de la concertation et de la transparence... Des vertus dont on peut douter. Les annonces sur l'école se succèdent sans aucune forme de concertation : retraits des postes, samedi matin, remise en question des temps de service des différents corps des enseignants du second degré, développement de la bivalence, évaluation au mérite...

Les thèmes de la consultation sont organisés autour de quatre thèmes : le métier et les conditions de son exercice, l'entrée dans le métier, la vie professionnelle de l'enseignant, la reconnaissance de la fonction enseignante et la revalorisation. Programme chargé pour une consultation qui auditionnera chercheurs et représentants du monde enseignant. La FSU a été reçue mardi 2 octobre. Gérard Aschieri a présenté les revendications des enseignants en terme de rémunération et de conditions de travail.

MARIANNE BABY

## Guy Môquet instrumentalisé

Beaucoup ont souligné l'instrumentalisation de l'histoire dans la décision de Nicolas Sarkozy, d'une lecture le 22 octobre dans les lycées de la lettre du résistant communiste Guy Môquet fusillé le 22 octobre 1941. Pour le SNES, il n'est pas possible d'accepter que l'école devienne le lieu de création factice d'une Union sacrée par le biais d'une cérémonie commandée.

« Il n'est pas défendable de fonder l'enseignement sur le recours à l'émotion, ni d'obéir à une prescription du Président, venant perturber une progression pédagogique construite selon une logique précise s'inscrivant dans le respect des programmes ».

Le SNES rappelle qu'aucun collègue ne peut être contraint à participer à une quelconque cérémonie et propose une démarche de refus collectif de l'équipe éducative, explicité auprès des parents d'élèves.

## Base élèves dans le primaire

Le ministère recule sur les aspects les plus controversés. Il a annoncé le 3 octobre que toutes les références à la nationalité des élèves (nationalité, date d'entrée sur le territoire, langue parlée à la maison et culture d'origine) seront supprimées de la base de données des élèves dans le primaire, dite « base élèves ». Cette décision doit beaucoup à la mobilisation des personnels sur cette question. Le SNUipp, qui avait appelé à ne pas rentrer dans ce dispositif et en tout état de cause à ne pas renseigner ces champs, se félicite de cette décision et continue ses interventions et ses actions pour obtenir l'arrêt de l'expérimentation et qu'un bilan soit fait.

> ÉDUCATION NATIONALE

# Chantiers tous azimut

Depuis la rentrée, les annonces concernant le système scolaire se succèdent à un rythme effréné. Mesures sans lendemains ou réformes profondes ? Voilà en tout cas un tour d'horizon de ces différents chantiers.



© PIQUERY/NAJA

Dans le premier degré, les visites de rentrée de Xavier Darcos ont été l'occasion d'annoncer une série de mesures : pratiquer une heure de plus de sport à l'école (mais sans dire dans quelle autre matière cette heure devait être prise!), faire de la France une nation « bilingue » par l'installation de dispositifs de visioconférence pour l'enseignement de l'anglais dans mille écoles primaires d'ici la rentrée 2008... Plus fondamental est le travail engagé sur l'école maternelle : mise en place d'une commission paritaire dirigée par l'inspectrice générale Viviane Bouysse, et une mission confiée au linguiste Alain Bentolila sur la refondation de l'école maternelle. Après le rapport du Haut Conseil pour l'École (HCE), après une rentrée qui aura vu une nouvelle fois le taux de scolarisation des moins de trois ans chuter, l'école maternelle est dans la tourmente. Au collège et au lycée, « l'assouplissement » de la carte scolaire a été mis en œuvre au lendemain de l'installation du nouveau gouvernement, et sa disparition est d'ores et déjà programmée, sans même qu'un bilan de cette expérimentation soit tiré.

Corrélée au renforcement de l'autonomie des établissements, cette mesure va entraîner des différences entre établissements et sera donc facteur d'inégalités.

Si le collège unique est désormais décliné au passé par le ministre, aucune mesure n'est véritablement annoncée pour bâtir le collège pour tous et démocratiser le second degré. À l'inverse, en lycée, après les silences lourds de sens sur la voie technologique, l'attaque sans fondement de la série ES, le ministre a évoqué une réforme de l'architecture des formations avec une seule série et un choix d'options. On enterre le collège unique, mais on déterre le lycée unique, qui présente l'énorme avantage d'ouvrir grandes les portes vers la réduction des horaires et des ségrégations encore plus grandes. Diminution de l'offre éducative enfin, également en lycée professionnel, le ministre n'ayant jamais caché son intention de « rationaliser » les options, estimant que la voie professionnelle devait être plus « lisible ». Il a également envisagé de passer dès la rentrée prochaine au bac professionnel en trois ans, contre quatre actuellement.

Anecdotes ou plus fondamentales, démagogiques ou inquiétantes, l'ensemble de ces annonces doit évidemment être lu dans le cadre des suppressions de postes prévues au budget 2008 : un contexte sans précédent, mais éclairant sur les véritables enjeux de ces chantiers.

EMMANUEL GUICHARDAZ

&gt; SNASUB

# Mort programmée de l'administration scolaire ?

Année après année, l'administration scolaire indispensable au bon fonctionnement de l'école comme à la satisfaction des usagers est laminée.

Les 1 000 suppressions d'emplois administratifs annoncées au budget 2008 de l'Éducation nationale viennent s'ajouter aux quelque 3 000 déjà opérées sur les 4 budgets précédents. Sur ce total, environ un quart concerne les EPLE et trois quarts les services centraux et déconcentrés. En 5 ans, c'est ainsi l'équivalent de la totalité des services déconcentrés (rectorat + IA) de 3 grosses académies et tous les emplois administratifs des EPLE de l'une d'elles qui ont été rayés de la carte, à missions constantes.

Il convient d'y ajouter les 800 à 1 000 emplois transférés aux collectivités locales dans le cadre de la décentralisation.

Cette saignée est sans équivalent en pourcentage dans d'autres secteurs du système éducatif et pourrait signer à court terme la mort par asphyxie de l'administration scolaire et universitaire. En effet, l'ASU représente 0,35 % de la fonction publique de l'État mais supporte à elle seule 4 % des suppressions de 2008.

Pourtant, comme le souligne Philippe Rampon, du SNASUB, « l'acte éducatif ne pourrait s'accomplir s'il n'était préparé, facilité, accompagné et prolongé par une infrastructure administrative aux missions extrêmement variées », mais pas toujours suffisamment reconnue et connue des personnels ou des parents d'élèves. Surchargés de tâches, les personnels administratifs ont aussi dans les établissements à accueillir le public, personnels, parents... pas toujours facile à gérer !

Dans les rectorats, les IA... le ministère enlève des personnels dont le travail certes « invisible » est pourtant considérable. Ainsi, le mouvement des personnels, la gestion des carrières et de la paye, les retraites se préparent dans leurs bureaux comme

d'ailleurs la carte scolaire, l'organisation des examens et concours, la formation, et gestion matérielle et comptable des EPLE. En supprimant

ces postes, c'est de fait, toute l'organisation du système éducatif qui est mise à mal.

ELIZABETH LABAYE



© NETANGENAJA

## Élections

*Élections professionnelles dans l'ASU et chez les personnels ITRF (ingénieurs, techniciens de recherche et formation).*

*Le 4 décembre 2007, les personnels administratifs de toutes catégories (CASU, Attachés, SASU et Adjoints administratifs) renouvelleront leurs CAP académiques et nationales.*

*Le 29 janvier 2008, les personnels ITRF feront de même.*

*Les listes de candidats doivent être déposées respectivement le 23 octobre et le 3 décembre 2007.*

*Par ailleurs, le 13 novembre prochain sera renouvelé le CTP central des œuvres universitaires (CNOUS, CROUS) dans le cadre d'un vote référendaire. La FSU a présenté une profession de foi commune à ses différents syndicats concernés (SNASUB, SNICS, SNUAS-FP et UNATOS).*

*À l'occasion de tous ces scrutins, faites voter pour les listes présentées par les syndicats de la FSU.*

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
 UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTE - I.N.S.E.R.M. - I.N.S.E.R.C. - I.N.S.E.R.G. - I.N.S.E.R.M.E.

# Réussissez avec le Cned !

*« réussir tous les jours »*

- **Conseiller principal d'éducation**  
 Formation complète sur supports variés
- **Personnel de direction**  
 Formation complète avec accompagnement pour la réussite de vos projets
- **Attaché d'administration**  
 Préparation aux I.A.D. ou aux nouvelles épreuves du concours d'attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
- **Sasu, Adjoint administratif...**

*Une équipe de professionnels à votre service,*

Informations au : **05.49.49.94.94**  
 ou sur [www.cned.fr](http://www.cned.fr)

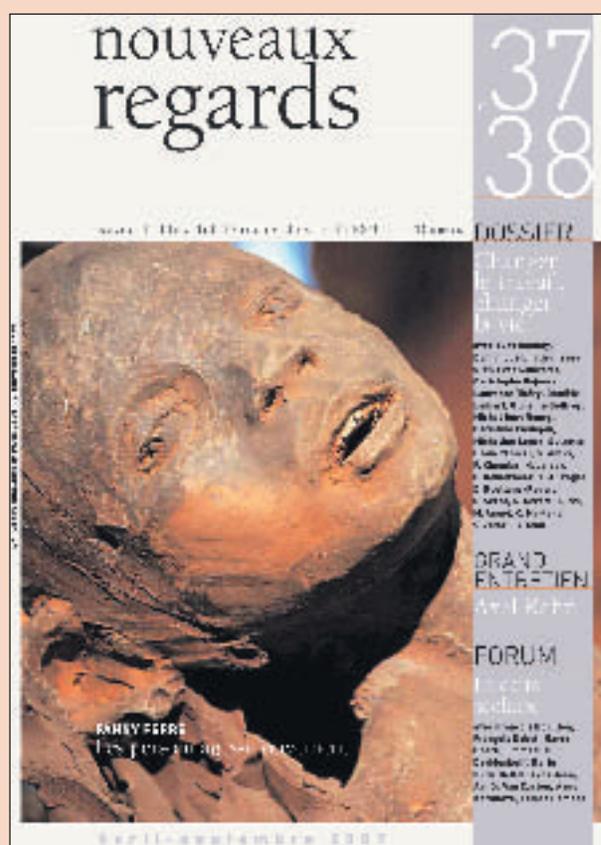
 **CNED**  
 De formation au travail

Pour la rentrée, Nouveaux Regards, la revue de l'Institut de recherches de la FSU, propose un numéro double riche en témoignages, analyses et propositions.

Au menu, un grand dossier intitulé «Changer le travail, changer la vie», qui montre à quel point il est urgent de prendre à bras-le-corps la question du travail.

Le Forum est consacré à la carte scolaire, et démonte pièce par pièce les fausses évidences qui alimentent la volonté de la supprimer, tout en ouvrant des pistes pour la rendre plus juste et plus efficace. Et toujours vos rubriques habituelles : Arts, Grand entretien (avec Axel Kahn), Univers des sciences, Regards sur l'Institut, Livres... Un outil irremplaçable pour comprendre et agir !

Commande à  
 l'Institut de recherches de la FSU  
[institut@institut.fsu.fr](mailto:institut@institut.fsu.fr) ou 01 44 79 90 41  
 Le numéro : 12 euros  
 (10 euros à partir de 10 exemplaires).



# Temps scolaire, faire mieux avec moins ?



© STÉPHANE DAVIN/NAJA

*Suppression du samedi matin, accompagnement éducatif après 16 heures, réductions d'horaires, la demande du président de diminuer le nombre d'heures des élèves se concrétise.*

Dossier réalisé par  
Marianne Baby, Jean-Michel Drevon,  
Émanuel Guichardaz, Élisabeth Labaye,  
Claudie Martens.

Dès juillet, dans sa lettre de mission, Nicolas Sarkozy demande au ministre de l'éducation de diminuer le nombre d'heures des élèves. Début septembre, dans sa Lettre aux éducateurs, il reprend ce propos en conclusion d'un plaidoyer pour une refondation de l'école. S'appuyant sur des comparaisons internationales, le ministère déplore que les élèves français aient beaucoup plus d'heures de cours que leurs camarades européens, sans pour autant obtenir des résultats supérieurs aux évaluations internationales. Mais, pour analyser ces résultats, d'autres données sont à prendre en compte : taux d'encadrement, contenus des programmes, présence ou non des disciplines sportives et artistiques sur le temps scolaire, sélectivité précoce du système éducatif, usage du redoublement, modalités de soutien aux élèves en diffi-

culté, structure de la société, rythmes sur la journée, alternance temps scolaires/congés sur l'année... Les informations sur les autres systèmes éducatifs sont souvent parcellaires et peuvent être rapidement instrumentalisées : le transfert de modèle doit tenir compte des différences culturelles, sociales, économiques, démographiques... La question des horaires scolaires doit être également pensée en lien avec l'organisation globale du temps de l'enfant, du jeune, de la famille. Le développement, en matière d'accompagnement éducatif, tant au niveau sportif et culturel que pour l'aide aux devoirs, doit se faire en complémentarité et non en subsidiarité à l'école, au collège, au lycée. Pour la FSU, ces questions relèvent du service public qui, pour l'heure, les prennent en charge imparfaitement. Laisser le champs aux officines privées ne ferait qu'accroître les inégalités.

Le gouvernement, qui souhaite diminuer fortement les dépenses publiques via, notamment, le nombre de fonctionnaires, fait fi de toute réflexion approfondie sur les rythmes et l'organisation du temps scolaire.

Nul doute que l'annonce concernant la suppression du samedi matin ne satisfasse une demande de la société. Mais en primaire, la suppression de 72 heures de classe sur l'année oblige à une réécriture (encore une !) des programmes. Alors qu'à la rentrée était demandée de faire une heure de « sport » supplémentaire, la perplexité s'accroît ! Aux dernières nouvelles, au collège, cette suppression annoncée pour la rentrée 2009 ne devrait pas s'accompagner d'une diminution des heures de classe mais d'un transfert au mercredi. Il faut dire que les horaires ont déjà été rognés ces dernières années. Pour qui veut faire des économies, l'annonce veut-elle compenser dans l'opinion les milliers de suppression de postes annoncés, avec leurs conséquences pour les élèves : moins de filières, moins d'options, des effectifs encore plus chargés... Sur toutes ces questions, une réflexion sérieuse devrait s'engager. Les enseignants en ont assez d'apprendre, par le journal télévisé, ce que sera l'avenir de l'école. D'autant que les choix budgétaires vont déjà peser lourdement sur l'ensemble du système !

## Primaire : le samedi c'est fini



L'annonce soudaine de la suppression du samedi matin à l'école primaire est un événement pour les écoles, avec la diminution de 2 heures de classe pour les élèves, et leur utilisation « pour les élèves qui en ont le plus besoin ». Il faut remonter à 1969 pour la mise en place de la semaine à 4 jours et demi, avec la suppression du samedi après-midi et le déplacement du jeudi au mercredi pour la coupure en milieu de semaine. La dernière baisse du volume horaire des écoliers date de 1989, avec le passage de 27 à 26 heures. Pour les enseignants, la 27<sup>e</sup> heure, récupérée par demie journée toutes les 3 semaines, a permis un temps institutionnalisé de travail en équipe. La mesure qui vient d'être annoncée soulève de multiples interrogations. Quelles seront les conséquences sur les programmes de l'école primaire ? Quelles seront les modalités d'organisation des heures de soutien ?

Que devient le temps réservé au conseil des maîtres et aux conseils d'école ? Comment s'organiser le service des enseignants des écoles ? Les enseignants du premier degré restent partagés sur l'appréciation (52 % favorables selon un sondage), avec les craintes sur les modalités d'organisation du soutien scolaire, la place des réseaux d'aide... La prise en compte des recherches sur les rythmes de l'enfant est indispensable. Les chrono-biologistes, par exemple, ont mis en évidence des pics d'attention au cours de la journée (entre 9 heures et 12 heures, puis entre 14 et 17 heures). Est-il raisonnable d'allonger la journée scolaire des élèves les plus en difficulté ? Toutes les questions montrent l'urgence de mener un travail de concertation approfondie pour que la mesure soit à la hauteur des enjeux de lutte contre les inégalités sociales et scolaires.

## Collège : horaires minima

En collège, le volume horaire dispensé aux élèves est resté quasiment stable globalement depuis 1977. Par contre, depuis 2002 ont été distinguées, à raison de 2 heures hebdomadaires, au sein de l'horaire global, des heures destinées à l'aide au travail personnel de l'élève en 6<sup>e</sup>, (qu'il aurait fallu généraliser aux autres niveaux) ou à la mise en place des itinéraires de découverte interdisciplinaires (IDD) en 5<sup>e</sup> et en 4<sup>e</sup>. Ces dispositifs ont été mis en place en diminuant surtout les horaires en français et mathématiques. À noter aussi au fil des années, une baisse considérable de l'enseignement en groupe. Ainsi en sixième par exemple l'horaire de français était de 6 heures hebdomadaires dont 3 heures en petit groupe en 1972. Il passe à 6 heures en



classe entière en 1977 avec des classes à 24 élèves maximum. Puis à 5.5 heures en 1986 mais avec disparition de la notion d'effectif maximum. En ce qui concerne les disciplines expérimentales et la technologie, les demi-

groupes pour manipuler ne sont aujourd'hui garantis qu'en Sixième à hauteur d'une heure par quinzaine. À ce volume horaire de base s'ajoutent des options facultatives de langues anciennes ou régionales, de découverte professionnelle en troisième, ou de renforcement en langue vivante pour les sections européennes par exemple. Elles sont proposées à partir de la 5<sup>e</sup>. L'horaire des élèves dépasse ainsi, dans quelques cas, de 10 à 15 % l'horaire de base.

	6 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>
1977-1978	27	27	27 ; 5	
1996	23 à 24	23 à 25.5	26 à 28.5	28.5
2002	24.5 + 2 (aide aux travail)	23 + 2 (IDD)	26 + 2 (IDD)	28.5

## Lycée : moins 290 heures



Les horaires hebdomadaires des lycéens diffèrent selon la voie de formation : autour de 29 heures pour une série générale sans les options, soit 1044 heures dans l'année à 34 heures pour une série technologique industrielle ou professionnelle. Mais pour les deux dernières séries, l'horaire est important en travaux pratiques et la charge de travail extérieure est nettement diminuée.

Les horaires globaux sont assez stables depuis 20 ans tandis que le nombre d'heures dédoublées a légèrement progressé. Les dernières réformes ont inclus de l'aide individualisée réservée aux élèves en difficulté, des enseignements nouveaux comme l'éducation civique, juridique et sociale ou des pratiques nouvelles

comme les Travaux Personnels Encadrés, rattachés à 2 disciplines. Ces réformes ont été financées en diminuant l'horaire de certaines disciplines. Les langues vivantes ont été particulièrement touchées\*. Autre tendance forte, la réduction du panel d'options offertes dans les lycées obligeant les élèves à se scolariser plus loin ou à renoncer à certains enseignements.

Dans le cadre des audits de « modernisation » le ministère du budget dès 2006 propose d'annualiser et de plafonner l'horaire des lycéens à 1400 heures par an en y intégrant tout le travail personnel. Les heures de cours proprement dites seraient limitées à 900-950 heures dans les filières générales et 1100 heures dans les filières technologiques. Les préconisations vont très loin dans les économies de moyens et sont lourdes de conséquences. En seconde par exemple l'horaire annuel passerait de 1040 heures actuellement à 900 heures dont 150 seraient dégagées comme marge de manœuvre pour dédoublement, heures de classe, soutien... soit une réduction de 290 heures de l'enseignement obligatoire, (- 28 % par rapport à la grille actuelle).

\* Le problème des LV c'est qu'elles ont obtenu des dédoublements (horaire prof à peu près identique) mais le volume horaire élèves a diminué en parallèle (surtout en LV2). D'autre part, la difficulté est liée au regroupement fréquent d'élèves (LV1/LV2, et qui ne présentent pas les mêmes épreuves au bac).

# France : à la bonne heure ?

Les données OCDE resituent la place de l'éducation française parmi les pays industrialisés.

La production et la diffusion de statistiques internationales se développent, à l'initiative d'organismes internationaux publics ou privés. La principale entrée de ces travaux est d'évaluer le rapport entre l'efficacité et le coût des systèmes éducatifs. Les comparaisons, voire les classements, qui en découlent sont aussi des éléments utilisés par les gouvernements pour évaluer les systèmes éducatifs, orienter les politiques éducatives ou justifier des réformes structurelles importantes. La France ne fait pas exception à la règle.

Ainsi, l'utilisation systématique des comparaisons internationales dans les discours du ministre de l'éducation Xavier Darcos pour affirmer que les élèves français ont des horaires bien trop lourds a clairement pour objectif de justifier les réductions d'horaires à venir, réductions rendues nécessaires par les 70 000 suppressions d'emplois d'enseignants programmées dans les cinq ans à venir. Le 31 août répondant à une question sur le budget le ministre affirmait « les comparaisons internationales sont terribles pour la France » Et a maintes occasions il utilise l'audit du ministère du budget 2006 sur les horaires des lycéens où l'on peut lire l'affirmation suivante appuyée sur les données de l'OCDE :

tableau 1

## DONNÉES OCDE 2007

	De 9 à 11 ans	De 12 à 14 ans
Autriche	767	913
Belgique (Fr.) <sup>1</sup>	840	960
Danemark	763	880
Angleterre	900	900
Finlande	654	796
France	894	959
Allemagne	777	872
Grèce	928	998
Italie	957	1016
Pays-Bas	1000	1067
Portugal	849	880
Espagne	794	956
Suède	741	741
Moyenne de l'UE-19	826	893

### Pays les mieux classés de l'enquête Pisa

	Culture mathématique	Compréhension de l'écrit	Culture scientifique	Résolution de problèmes
540	Finlande	Finlande	Finlande	Finlande
	Pays-Bas			
	Belgique			
520	Rép. tchèque Danemark France Suède	Suède Pays-Bas Belgique	Pays-Bas Rép. tchèque France Belgique Suède	Belgique Pays-Bas France Danemark Rép. tchèque Allemagne Suède Autriche Hongrie
500	Autriche Allemagne	Norvège	Hongrie Allemagne	
	Norvège Hongrie Pologne	Pologne France Danemark Allemagne Autriche Rép. tchèque Hongrie	Pologne Autriche Espagne Italie Norvège Grèce	Norvège Pologne
480	Espagne			Espagne

Score moyen sur l'ensemble des pays testés.

« Avec plus de 45 heures par semaine, l'horaire annuel du lycéen français est supérieur de 20 % à 30 % à celui des lycéens européens » Qu'en est-il exactement ?

Les données de l'OCDE (tableau 1) montrent qu'effectivement la France procure un nombre important d'heures de cours aux jeunes de 7 à 14 ans. Elle se situe dans le tiers supérieur précédé par les Pays-Bas et l'Italie mais devant l'Angleterre, l'Espagne et très nettement devant l'Allemagne. Mais ces pays obtiennent des scores très variables à l'enquête PISA du même OCDE sur les compétences des élèves de 15 ans (document 2). Ainsi les résultats des élèves allemands étaient clairement inférieurs à la moyenne des pays de l'OCDE (21<sup>e</sup> rang sur 29 pays participants) en 2000 et restent sous le score français en 2003. Le modèle finlandais sans doute intéressant est difficilement exportable dans des pays beaucoup plus peuplés, et où la population scolaire est bien plus hétérogène.

Concernant les lycées rappelons que les comparatifs de l'OCDE sur les horaires hebdomadaires sont réalisés sur « une année de 36 semaines » mais que la scolarité est organisée sur 30

semaines en Italie, 39 en Allemagne mais avec des cours de 45 minutes ... L'horaire de 45 heures du lycéen français est un maximum « théorique » affiché par l'OCDE, qui concerne une toute petite minorité d'élèves. Soulignons qu'en France, la notion de « horaire moyen » pour un lycéen est particulièrement inopérante étant données les différences de situation entre les séries générales, technologiques ou professionnelles. Rappelons aussi que l'absence de ces voies technologiques, et professionnelles dans de nombreux pays relativise considérablement ces comparaisons.

L'existence d'outils permettant d'étudier, à travers une grille de lecture commune, les objectifs et le fonctionnement des systèmes éducatifs, de comprendre comment d'autres pays, dans des conditions comparables, ont appréhendé des questions qui traversent notre école peut-être précieuse. Encore faudrait-il que la pertinence des indicateurs soit établie, que leur utilisation respecte des règles rigoureuses de croisement et de remise en contexte, que leurs résultats soient interrogés démocratiquement et non instrumentalisés au service d'une politique déjà décidée.

# « Le temps est la ressource essentielle pour apprendre »

*Le gouvernement a annoncé sa volonté de vouloir « réduire les horaires des élèves ». Cela constitue-t-il une rupture avec les politiques précédentes?*

La rupture a surtout lieu dans la façon de procéder et l'absence de concertation avec le monde enseignant. Cela peut rendre plus difficile son acceptation par les différents acteurs. D'une manière générale, il faut être vigilant quand on aborde la question du temps scolaire. Le temps est en effet, la ressource essentielle pour apprendre. Le diminuer, ce n'est jamais quelque chose de positif, sauf si on le réorganise autrement.

*Mais on avance souvent le fait que les horaires des élèves en France sont trop chargés?*

Ce qui caractérise surtout notre système éducatif, c'est la longueur des journées de classe, il faut donc surtout réfléchir sur la répartition du temps annuel. En ce qui concerne le Samedi matin, cela semble correspondre à une demande sociale, mais il faut savoir par quoi on va le compenser. C'est la question même de l'organisation des activités dans la journée de classe qui se pose.

*Il y a cependant une « une vie après l'école ». Quels sont les dispositifs existants?*

Les politiques d'accompagnement scolaire menées jusqu'à présent ont été organisées le plus souvent en dehors de l'école. Il existe aujourd'hui une multitude de dispositifs pris en charge par les collectivités locales, les associations...

La vraie question est de savoir quel est le rôle de l'école par rapport à cet accompagnement après la classe. Ce que l'on sait, c'est qu'il est d'autant plus efficace sur le plan scolaire qu'il est encadré par des enseignants ou des personnels vraiment formés à cet effet. Une des questions essentielle est donc de savoir à qui on s'adresse, ce qui pose le problème de l'organisation de ces dispositifs, de leur accès, de leur gratuité. Un certain nombre d'élèves ont plus de besoins que d'autres, et dans certaines familles, on n'a ni le temps ni les moyens de s'occuper de son enfant après la classe. C'est surtout pour ces enfants-là qu'un temps sup-

plémentaire, correctement encadré, doit exister. Mais il doit s'adresser à tous les enfants qui en ont besoin, ce qui n'est pas le cas actuellement.

*Dans ces dispositifs, quelle place de l'institution scolaire?*

L'institution scolaire a un rôle essentiel à jouer dans cette nouvelle organisation du temps scolaire. Il faut que l'école soit le premier acteur de ces activités. Le risque, sinon, est d'avoir des activités qui seraient en décalage complet avec les demandes de l'institution scolaire.

Cela implique une plus grande implication des enseignants - il faut évidemment qu'ils soient rémunérés pour ce travail supplémentaire - mais cela peut aussi se faire avec un personnel extérieur à l'école mais correctement formé sous le contrôle de l'éducation nationale.

En ce qui concerne le pilotage de ces dispositifs, il existe en partie aujourd'hui par le biais des comités de pilotage dans le cadre de la politique de la ville, mais on pourrait imaginer aussi que ces activités soient placées sous la responsabilité d'un directeur d'école ou du chef d'établissement dans le second degré.

*Quelle est l'efficacité de ces dispositifs?*

Les études dont on dispose montrent que globalement, il n'y a pas d'amélioration sensible des progrès scolaires à court terme.

Il faut savoir cependant que les dispositifs actuels sont plus tournés vers l'éducatif que vers le scolaire. Or les effets sur le comportement, sur le rapport à l'école ne sont pas forcément mesurés actuellement par les différentes études sur le sujet. Il faudrait examiner les bénéfices de façon beaucoup plus globale, non seulement au regard des seules acquisitions scolaires. D'autre part, pour mesurer véritablement l'efficacité de ces dispositifs, il faut avoir une visée à long terme, sur plusieurs années.

Ce que les études ont aussi mis en évidence, c'est que les dispositifs les plus efficaces sont ceux qui sont précisément tournés vers le travail scolaire, comme l'aide aux devoirs.



© TANGUY CABIEU/NAJA

Bruno Suchaut,  
directeur de l'IREDU/CNRS.

Il est aussi nécessaire que les parents soient impliqués dans ces actions, qu'ils en ressentent la nécessité, qu'ils en comprennent les objectifs.

*Cela ne pose-t-il pas un problème justement lorsqu'on s'adresse à une population pour laquelle le rapport à l'école est le plus difficile à construire?*

Il peut en effet y avoir un effet « mécanique » : lorsqu'on regroupe des enfants en grande difficulté ensemble, ce n'est en général pas très positif. Cela renvoie d'une certaine manière à la « mixité » de ces dispositifs. On peut imaginer des dispositifs ouverts à tous. Il faut aussi lier cette politique avec la problématique globale de la ségrégation scolaire. Il y a certaines zones géographiques qui concentrent les problèmes, et dans lesquelles il est plus difficile d'agir.

D'une manière générale, il faut bien cibler les objectifs et ce que l'on souhaite faire.

S'il s'agit de faire en sorte que des enfants ne soient pas dans la rue pendant un certain temps, pour compenser une carence éducative, on ne doit pas leur proposer que des activités scolaires, mais aussi des activités plus diversifiées.

S'il s'agit de s'attaquer aux difficultés scolaires, il faut mettre en place des dispositifs d'aide à la scolarité, d'aide aux devoirs dans lesquels l'institution scolaire tiendrait un rôle très important.

Le problème actuellement est que les dispositifs existants mélangent les deux objectifs.

# Arts

La circulaire sur l'accompagnement scolaire impose la mise en place - dans un premier temps dans les établissements de l'éducation prioritaire - d'une pratique artistique et culturelle, hors temps scolaire. Elle met sur le même plan « l'aide aux devoirs et aux leçons », « la pratique sportive » et « la pratique artistique et culturelle », comme si participer à l'un des trois dispositifs était équivalent. Il y a risque de voir s'installer de l'aide aux devoirs pour les élèves en difficulté et des pratiques artistiques et culturelles pour les autres. D'autre part, les pratiques artistiques et culturelles dans l'école existent déjà, dans les contenus disciplinaires des enseignements artistiques et dans des dispositifs qui font partie intégrante du métier et des missions des enseignants des disciplines artistiques (ateliers, chorales, classes à PAC, etc.).

Si le développement de ces pratiques doit évidemment être encouragé, il y a risque de confusion entre les pratiques artistiques faites par les enseignants dans le cadre scolaire et celles faites en dehors du temps scolaire, et donc un manque de lisibilité pour les élèves et les parents. On peut alors craindre que dans un cadre budgétaire contraint, et la volonté de supprimer des postes, les pratiques artistiques extra-scolaires, payées en HSE pour les enseignants ou encadrées par des intervenants extérieurs, remplacent à terme les pratiques artistiques dans l'école actuellement dans le service des enseignants, ou en HSA. Et rien n'indique que ces activités perdureraient d'ailleurs au-delà de quelques années.

Quant aux ministres, ils proposent que la possibilité de « pratiquer un art en amateur en milieu scolaire » soit offerte aux élèves au sein d'ateliers « en dehors du temps scolaire » ! Certes, et cela existe déjà, grâce aux enseignants qui les animent, mais ces dispositifs artistiques facultatifs, complémentaires des enseignements obligatoires, et qui peuvent être des lieux de pratique collective (comme la chorale ou les ateliers), sont justement de plus en plus menacés par la restriction des DGH ! Vous avez dit double langage ?

# L'accompagnement scolaire Éducatif ou scolaire ?



Il y a une vie après l'école et depuis longtemps des activités éducatives ont été proposées aux élèves, souvent par des associations laïques, pour développer pour tous l'accès à la culture ou aux activités sportives.

Études surveillées, aide aux devoirs, « coup de pouce », clubs... plus directement liés à de l'accompagnement à la scolarité se sont aussi développés, ce secteur s'étant professionnalisé au cours du temps (professionnels de l'animation socio-culturelle, brevets d'état...).

Le financement est assuré soit directement par l'éducation nationale dans le cadre de projets, soit par les collectivités locales. Mais à côté de ces initiatives, ouvertes à tous en fonction de leurs besoins, se développe un secteur échappant plus ou moins à tout contrôle : le marché du soutien scolaire - ou de l'angoisse scolaire - prospère d'autant plus qu'il bénéficie du système de déduction fiscale.

## Une définition récente de l'accompagnement scolaire

La notion d'accompagnement est

apparue dans les années 80. En 2001, une charte rédigée par le ministère de l'éducation nationale donne une définition de l'accompagnement à la scolarité : *c'est l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'École, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'École, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social.*

Ces actions, le plus souvent gratuites, qui ont lieu en dehors des temps de l'École, sont centrées sur l'aide aux devoirs et les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire. L'accompagnement à la scolarité reconnaît le rôle central de l'École.

Deux types d'activité essentiellement sont pratiquées dans ce cadre : l'aide aux devoirs, qui s'ajoute parfois au dispositif « d'études surveillées » mis en place par les municipalités dans les écoles primaires, et les activités à dominante culturelle, artistique ou sportive. Si elles ne sont pas directement liées aux programmes scolaires, elles ont pour but de permettre de mieux entrer dans les apprentissages et d'en percevoir mieux le sens.

colaire :

## Et bien courez maintenant !



© NANA

Si aucune restriction n'est apportée à leur fréquentation, le rapport du sociologue Dominique Glasman (Rapport au HCEE, 2004), souligne que les dispositifs s'adressent en fait aux écoliers et collégiens issus des milieux populaires, résidant dans les quartiers populaires des villes grandes ou petites, ainsi que dans certaines zones rurales. Quant au nombre de jeunes concernés, il n'est pas facile à estimer, ces dispositifs étant pris en charge par un réseau associatif très divers ne permettant pas un recensement stable. Enfin, l'efficacité de ces dispositifs est encore difficile à mettre en évidence. Le rapport constatant que les effets positifs sont plutôt perceptibles chez les jeunes qui en ont le moins besoin...

À l'heure où le gouvernement semble vouloir déléguer à nouveau à des dispositifs d'accompagnement scolaire une partie de la charge éducative, la FSU rappelle qu'il faut assurer partout dans le cadre du service public l'aide à la scolarité nécessaire. Une réflexion doit être menée sur la place des collectivités territoriales et des associations dans l'accompagnement éducatif.

Le Président de la République adore le sport. Il se met lui-même en scène pendant son jogging et ses sorties à vélo. Il procède au pré-recrutement d'un secrétaire d'État entraîneur de l'équipe de France de rugby, sans se soucier de sa réputation plus ou moins sulfureuse. Il veut doubler les heures de sport à l'école, mais que veut-il vraiment? Quelle(s) pratique(s) sportive(s) veut-il développer? Quels jeunes seront concernés?

Une circulaire, signée Darcos, porte à 4 heures le volume horaire du « sport » à l'école élémentaire, le même récidive en assignant aux mouvements d'éducation populaire la mission de développer le sport après la classe. La captation de la culture sportive ne se réduit pas à une simple démarche publicitaire. Le sport en tant que pratique sociale et en tant que facteur d'imaginaire collectif constitue non seulement un marché ou une arme de communication, mais traduit en premier lieu une vision de l'organisation sociale et une conception de la personne humaine. Il n'est pas nouveau que la pensée « de droite » assigne notamment au sport une fonction de pacification sociale. Ce que le ministre reprend à son compte en déclarant qu'il faut permettre de « faire des activités physiques plus nombreuses pour ceux qui ont vraiment besoin de

se défouler » dans un collège qui ne serait plus « unique ». C'est, comme le dénonce le SNEP un sport sans connaissances propres, sans apprentissages spécifiques, un sport « mode de vie ». C'est à l'opposé d'une conception visant à la fois le développement physique, psychologique, social et culturel de tous les élèves durant leur scolarité. L'école assigne à l'« Éducation Physique et Sportive » une triple mission : développement des conduites motrices, gestion de la santé physique et psychique, accession à une culture sportive commune fondée sur le patrimoine des activités sportives. Lorsque l'on croise les données statistiques<sup>1</sup> (suivis de cohorte) on constate que la pratique sportive des individus sortis du système scolaire est directement proportionnelle à la durée de la scolarité. Moins on va à l'école, moins on fait de sport lorsqu'on quitte l'école... L'étroite corrélation entre durée de scolarité et volume de pratique post-scolarité plaide en faveur de l'enseignement de l'EPS à l'école et dans l'école. Répondre à la demande sociale d'aide à la réussite des élèves passe sans aucun doute par l'augmentation des horaires d'EPS pour tous, dans le développement du sport scolaire.

1. Institut National d'Études démographiques.



© NANA

# Le Grenelle de l'env

Le Grenelle de l'environnement touche à sa fin. Six commissions d'experts ont planché pendant trois mois sur un rapport qui sera remis fin octobre à Nicolas Sarkozy. Grenelles locaux et Grenelle citoyen auront, au préalable, fait entendre leur voix.



Lancement du Grenelle de l'environnement.

Face à la crise mondiale et la prise de conscience de la population sur les problèmes environnementaux, le Grenelle de l'environnement organisé par le tout nouveau ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durable (MEDAD) est aussi une réponse au projet qui avait été porté par l'Alliance pour la planète, la Fondation Nicolas Hulot et France Nature Environnement lors des dernières élections présidentielles. Ce grenelle, organisé entre les mois de juillet et d'octobre, en trois étapes doit se conclure par des négociations sur l'environnement fin octobre.

## Faux consensus et vrais conflits

À l'heure où nous publions, la première étape vient de s'achever. Six groupes de

travail constitués d'une trentaine de personnes issues de cinq collèges (État, organisations de défense de l'environnement, salariés, employeurs, collectivités territoriales) ont travaillé sur huit thèmes: lutter contre les changements climatiques, préserver la biodiversité et les ressources naturelles, instaurer un environnement respectueux de la santé, adopter des modes de production et de consommation durables, construire une démocratie écologique, promouvoir des modes de développement écologiques favorables à l'emploi et à la compétitivité, gérer les déchets, légiférer sur les OGM. La FSU n'a eu droit qu'à un seul représentant dans le groupe chargé de la démocratie. Le travail s'est déroulé dans une précipitation certaine, les groupes devant remettre leurs propositions le 24 septembre. Face à un cahier des charges très strict - aboutir à 15 à 20 propositions concrètes en tout, faisant consensus - les groupes ont été conduits soit à limiter les propositions à des mesures ponctuelles soit à globaliser les propositions sous forme de plans d'action qui perdent alors leur côté concret et donc contrôlable. La recherche du consensus a écarté de fait toute remise en cause en particulier de l'activité économique. Au final, les propositions rendues publiques le 27 septembre peuvent paraître très positives: réforme de la politique des transports, plan d'économie d'énergie dans le bâtiment, relance de l'agriculture biologique, loi sur les OGM... Mais restent la question des finance-

ments, les contradictions du gouvernement et les blocages du MEDEF ou de la FNSEA. Comment assurer une meilleure maîtrise de l'énergie après la privatisation de GDF et l'annonce du projet de fusion du géant du nucléaire Areva avec Alstom? Comment promouvoir le transport ferroviaire sans obliger la SNCF à renoncer à la fermeture de 262 gares de fret, comment mettre en œuvre certaines mesures sur les pesticides par exemple sans renoncer à une agriculture productiviste, etc. Restent toutes aussi entières les questions qui ne font pas consensus comme le nucléaire par exemple.

## Faire participer les citoyens, les salariés

Pourtant la situation environnementale exige des changements profonds de politiques énergétiques, industrielles, agricoles, de transport... Le principe de précaution doit être réévalué; des mesures en terme de règles publiques, de fiscalité, de recours juridique doivent être prises. Un véritable Service Public de l'environnement doté de moyens est nécessaire. La participation des citoyens et des salariés sera le levier indispensable pour faire avancer ces exigences. La deuxième phase, du 5 au 19 octobre peut en être l'occasion. Durant cette période le MEDAD organise une consultation des acteurs locaux à travers la tenue de réunions décentralisées dans dix-sept villes, qui associeront notamment les élus locaux, des acteurs économiques et des associations locales. et une consultation publique via internet (<http://www.legrenelle-environnement.gouv.fr>). Pus fin octobre se dérouleront les négociations proprement dites sur la base des propositions des groupes de travail. C'est dans ce cadre que la FSU est signataire de l'Appel à des « Grenelle de l'environnement alternatifs et citoyens » rassemblant des acteurs du mouvement social et des mouvements écologistes pour favoriser une mobilisation sur les enjeux environnementaux. Il s'agit d'organiser des initiatives locales (manifestations,

## Qui sont-ils ?

Les ONG et associations impliquées dans le Grenelle.

### • Alliance pour la planète

créée en mars 2006 pour interpeller les candidats à la présidence de la république elle regroupe 79 associations dont Greenpeace, wwf, les amis de la terre, réseau action climat...

• Réseau France Nature Environnement Créé en 1968, il fédère quelques 3000 associations locales et régionales dont la ligue pour la préservation de la faune sau-

vage, la fédération Rhône Alpes de la protection de la nature, eaux et rivières de Bretagne, ...

### • Fondation Nicolas Hulot

Créée en 1990

### Les absents

Certaines associations comme par exemple sortir du nucléaire ont choisi de ne pas participer pour ne pas cautionner un processus qui exclut les discussions sur la politique nucléaire.

# ironnement



© NETANGE/NAJA

forum, festivals, ....) entre le 6 et le 19 octobre et un grenelle citoyen le 20 octobre à Paris.

## Un enjeu de taille

Si aujourd'hui l'opinion publique est sensibilisée aux questions environnementales, elle l'est trop souvent au travers un discours apolitique, renvoyant essentiellement aux comportements individuels une large partie des solutions. Pourtant l'accélération de la crise climatique représente un moment historique qui nécessite de revisiter en profondeur les modes de production et de consommation. ...Les solutions interrogent les politiques énergétiques, les politiques d'emploi, d'aménagement du territoire, les politiques agricoles... Il s'agit donc bien aujourd'hui de faire le lien entre l'environnemental, le politique et le social. Le mouvement syndical a la responsabilité avec les mouvements écologistes de faire ce lien, et d'imposer le débat à ce niveau.

CLAUDIE MARTENS

## >> en savoir +

- **Site officiel :**  
[www.legrenelle-environnement.gouv.fr](http://www.legrenelle-environnement.gouv.fr)
- **Le blog des ONG :**  
<http://legrenelle.lalliance.fr>

## 3 questions à Jean-Paul Guyomarch : « Qu'est-ce que l'on accepte de changer ? »

### Quelle est l'activité de votre organisation ?

« Eaux et Rivières » s'intéresse et promeut la qualité de l'eau en Bretagne à travers des actions d'éducation à l'environnement en milieu scolaire mais aussi auprès de la société civile. L'association créée en 1969 intervient régulièrement devant les tribunaux pour faire condamner les actes de pollution. L'expertise acquise est reconnue par les pouvoirs publics. Ainsi nous sommes représentés dans les Codert, le CESR...

### Quelle est la situation quant à la qualité de l'eau aujourd'hui ?

En Bretagne tous les cours d'eau sont pollués. Nous sommes confrontés à deux types de pollution. D'abord l'excès de nitrate dû à l'élevage intensif, qui provoque d'énormes dysfonctionnements dans le milieu comme la prolifération d'algues

vertes. Ensuite, les pesticides mais ce n'est pas spécifique à la Bretagne : la France est le troisième utilisateur au monde après les États-Unis et le Japon. On trouve dans les eaux 40 à 50 molécules polluantes différentes. La plus importante est le glyphosate, molécule active de l'herbicide Roundup.

Les dernières études montrent pourtant son importante toxicité sur l'homme et l'environnement et les perturbations qu'elle provoque sur les écosystèmes.

### Le Grenelle, vous en attendez quoi ?

Après trente ans de travail avec l'État et les politiques, je connais la difficulté, et n'en attends pas grand-chose. Mais le contexte mondial, la prise de conscience des populations oblige aujourd'hui les pouvoirs publics à débattre. Tous les partenaires sont réunis

la FSU est signataire de l'Appel à des « Grenelle de l'environnement alternatifs et citoyens » rassemblant des acteurs du mouvement social et des mouvements écologistes pour favoriser une mobilisation sur les enjeux environnementaux.



Jean-Paul Guyomarch est administrateur d'« Eaux et rivières de Bretagne », association membre de France Nature Environnement.

autour de la table, c'est positif. Ce sera un événement qui fera date pour la prise de conscience. Reste à savoir ce que l'on accepte de changer, par exemple dans les pratiques agricoles.

Codert : Comité départemental de l'environnement et des risques technologiques.

CESR : Conseil économique et social régional.

19, 20 et 21 octobre  
**Lire en fête**

En marge des multiples salons du livre, l'opération *Lire en Fête* a su conquérir un public et susciter des initiatives de talents de la part des lecteurs et des professionnels du livre qui vont à la rencontre les uns des autres.



La 19<sup>e</sup> édition de *Lire en Fête* a pour thème «Une ville, une œuvre», en partenariat avec l'Association des maires de France. Elle a été conçue pour mettre en valeur la richesse du

patrimoine littéraire en soulignant les liens entre les auteurs et leur lieu de création.

Ce sera aussi le retour de moments qui ont fait son succès : *Les Rendez-vous de l'histoire* à Blois, *Parole ambulante : la vie future* en Rhône-Alpes, *Passeurs de monde(s)* en Poitou-Charentes, *le Salon de la revue* à Paris...

Pour la 2<sup>e</sup> fois, *Lire en Fête* s'ouvre sur *La Nuit de l'écrit* à laquelle participent des comédiens ayant le goût et le talent pour la lecture publique. À cette occasion, la Comédie française organise une grande soirée consacrée à René Char, avec les comédiens de la troupe du théâtre français.

En 2006, la manifestation a réuni plus de 2,5 millions de personnes aux milliers de manifestations gratuites organisées en France. La manifestation investit avec les libraires, les associations, les éditeurs, les traducteurs, des lieux aussi divers que cafés, cinémas, théâtres, places publiques, mais aussi hôpitaux, maisons d'arrêt et bien sûr bibliothèques et librairies. Elle se déroule dans une centaine de pays.

Le programme est disponible sur [www.lire-en-fete.culture.fr](http://www.lire-en-fete.culture.fr)

## L'atelier d'Alberto Giacometti

Le Centre Pompidou présente, en collaboration avec la Fondation Alberto et Annette Giacometti à Paris, une rétrospective inédite de l'œuvre d'Alberto Giacometti



(1901-1966). Pour la première fois, toutes les facettes de la création de l'artiste seront présentées en référence à son espace de création, son atelier, et illustrées par des œuvres rares, souvent invisibles du grand public, comme les plâtres peints ou les fragments des murs de ses trois principaux ateliers de Paris, Stampa et Maloja (Suisse). Sont réunies exceptionnellement plus de 600 œuvres dont près de 200 sculptures et plâtres peints, 60 peintures, 170 dessins, 190 photographies et de nombreux documents d'archives.

Du 17 octobre au 11 février 2008  
**Centre Pompidou**

## Kirikou et Karaba

En 1998, la sortie sur les écrans du film d'animation *Kirikou et la sorcière* avait séduit et étonné petits et grands par son innovation esthétique et le ton à contre-courant des dialogues.

Ode à l'Afrique sauvage, à la tolérance, à la générosité et au courage d'un petit garçon. Depuis, l'œuvre de Michel Ocelot a connu un grand succès dans de nombreux pays et DVD et livres ont maintenu sa popularité. Aujourd'hui, Kirikou renaît sous la forme d'une comédie musicale. La bande-son est largement constituée de chansons du film composées par Youssou N'Dour sur des textes de Michel Ocelot, mais d'autres musiciens de talent l'ont enrichie sous la direction artistique de Jan Ghazi. **Casino de Paris du 3/10 au 31/12 Album Kirikou et Karaba disponible depuis le 24/09**

## Alvin Ailey à Lyon

Cinq ans après un passage mouvementé aux Nuits de Fourvière, la compagnie est de retour. Fusion de classique, moderne, ethnique, jazz et même hip hop aujourd'hui, Alvin Ailey American Dance Theater est une éclatante contribution des danseurs noirs à la moderne danse américaine. Sous la direction de la légendaire Judith Jamison, la troupe se maintient à un niveau inégalé.

Du 16 au 21 octobre  
**Maison de la danse de Lyon**

## En musique c'est l'édition

L'édition musicale est un secteur économique stable depuis plusieurs années alors que le

disque s'est effondré. Métier de l'ombre, l'édition musicale fut créée au XIX<sup>e</sup> s. Elle se voit confier une œuvre musicale, la gère et en détient les droits d'édition quel que soit le support : disque bien sûr mais aussi et surtout aujourd'hui, internet, télévision, clés USB, concerts, radio, téléchargements, sonneries mobiles... Les éditeurs peuvent se réjouir : la musique est partout et les supports sont en profusion. Mais le secteur n'échappe pas au phénomène de concentration excessive et la Commission européenne a exigé qu'Universal Music Group, numéro 1 mondial de l'édition, abandonne une partie de son catalogue.

## Hommage à Mastroianni

Lancé par le dernier film d'Emir Kusturica, le 29<sup>e</sup> Festival du Cinéma Méditerranéen se déroulera du 26 oct. au 4 nov. à Montpellier autour du séduisant et talentueux Marcello



Mastroianni que Visconti sut très tôt remarquer. On pourra revoir plus de vingt de ses films, une exposition lui est consacrée. Les cinéastes Vincente Aranda, Pierre Salvadori, Rossellini seront honorés. Et place sera faite au cinéma des jeunes réalisateurs. [cinemde.tm.fr](http://cinemde.tm.fr)

# Le théâtre assigné aux « résultats »

En demandant, dans sa lettre de mission à Christine Aubanel, ministre de la Culture, de fixer « des obligations de résultats » aux scènes publiques, Nicolas Sarkozy oppose création et vente de places. Et sème l'inquiétude.

La rentrée théâtrale est moins marquée cette année par la publicité faite aux grands auteurs que par une petite lettre de rien du tout. Mais signée Nicolas Sarkozy. C'est que le Président a cru bon d'indiquer par lettre de mission à sa ministre de la Culture ce qu'il attendait d'elle. Jusque-là, rien à redire. C'est le contenu de la lettre qui a fait réagir le monde du spectacle vivant, et particulièrement celui du théâtre public. On peut en effet y lire cette déclinaison de la culture sarkozienne du résultat : « vous exigerez de chaque structure subventionnée qu'elle rende compte de son action et de la popularité de ses interventions, vous leur fixerez des obligations de résultats et vous empêcherez la reconduction automatique des aides et des subventions ».

## Une offre plus qu'une création

L'antique débat sur l'évaluation d'une création ressurgit donc. Il est simplement tranché par l'Élysée que « la démocratisation culturelle, c'est enfin veiller à ce que les aides publiques à la création favorisent une offre répondant aux attentes du public ». Les mots sont clairs : une offre plus qu'une création, un succès public plus qu'une nouveauté. Tous les directeurs des salles concernées ont immédiatement réagi. Jean-Louis Martinelli, directeur du théâtre des Amandiers et célèbre metteur en scène, s'est interrogé : « qu'est-ce donc que l'attente du public ? ». La réaction de Martinelli pose bien le débat : la création étant par essence « inattendue », la rendre « attendue », c'est la nier.

## L'obligation de rendre des comptes

Pour autant, l'État se doit de rendre des comptes sur les subventions attri-



© WES TREVIERSNAJA

L'Odéon, l'une des plus subventionnées des scènes publiques. Son nouveau directeur, l'auteur Olivier Py devra-t-il « répondre aux attentes du public », ou aux exigences de sa création ?

buées, et même de s'interroger, comme le fait la rue de Valois, sur le fait que 70 % des jeunes de moins de quinze ans n'ont jamais mis les pieds dans un théâtre. « La popularité n'est pas un gros mot » a lâché Christine Aubanel. Ce à quoi le Syndeac (qui regroupe les directeurs de salle subventionnée) a répondu « Aucune compagnie, aucun festival, aucun centre de création n'a jamais reçu le moindre centime d'euro de l'État, comme de toute autre collectivité publique, sans présenter projet et engagement préa-

## Vives inquiétudes au Syndeac\*

Le syndicat qui représente de nombreux entrepreneurs du spectacle subventionné est très inquiet « quant à l'avenir de la politique artistique et culturelle de l'État » décrite dans la lettre de mission présidentielle et souhaite rencontrer dès que possible la Ministre de la culture. Pour lui, « en terme budgétaire, alors que la vitalité artistique et la croissance constante de la fréquentation des publics sont les signes de l'avancée de la démocratisation culturelle, l'État ne se dote pas des moyens financiers nécessaires à la poursuite de son développement. » Élu président du Syndeac depuis juin 2006, Francis Peduzzi répondait en mars dernier à la question du magazine *La Scène* : *Qu'attendez-vous d'un prochain ministre de la Culture ?* « Qu'il mette en branle le chantier des responsabilités publiques qui concernent la redistribution et la formalisation des rôles entre État et collectivités. Qu'il porte un vrai budget pour remplir sa mission, qu'il ait une vision politique qui ne se cantonne pas à la gestion d'un patrimoine. Qu'il soit audacieux. » Peduzzi vient de donner sa démission.

\* Syndicat national des entreprises artistiques

lables, sans rendre compte de la bonne utilisation des subventions ». Qu'importe, la ministre a décidé de recevoir dès le mois d'octobre tous les directeurs, donnant à l'avance quelques bonnes notes...

JACQUES MUCCHIELLI

## Le Roi Lear façon Sivadier

Après s'être attaqué au registre des révolutions avec *Le Mariage de Figaro*, *La Vie de Galilée* et *La mort de Danton* (la dernière pièce obtint un beau succès à Avignon en 2002), Jean-François Sivadier a retrouvé cet été le Festival avec cette fois une adaptation du *Roi Lear*. Là encore, le comédien observe le spectateur, le prenant à témoin, mais l'enjeu du metteur-en-scène dérouté souvent le public : la mise en évidence des ressorts comiques du drame de Shakespeare est un parti-pris étonnant. Pour Sivadier, « Plus que jamais, avec *Le roi Lear*, le théâtre est le piège où Shakespeare attrape la conscience des hommes ». En tournée actuellement.

# Bêtes et hommes, sous

Après deux ans de grands travaux, la grande Halle de la Villette ouvre ses 35 000 m<sup>2</sup> à une superbe mise en scène des relations entre l'homme et l'animal. Un sujet en vogue.

Les chimpanzés « adoptent une stratégie pour se distraire », c'est ce qui résulte du test que deux chercheurs américains, psychologues du Language Research Center de l'université de Géorgie (USA), ont mené tout récemment. Maîtrise de soi et stratégie ne seraient donc pas l'apanage de

Bêtes et hommes qui marque la réouverture de la grande Halle de La Villette tandis qu'au musée Dapper, l'exposition Animal réunit des objets symboliques de la primauté des animaux dans l'imaginaire africain. Une autre façon de voir le rapport homme/animal (lire le tiroir).

## Ouvrir des questionnements

L'intention de l'exposition de la Villette n'est pas de fournir des réponses mais, et c'est toute son originalité, d'aborder la manière dont les humains et les animaux entrent en relation dans le monde d'aujourd'hui, en ouvrant des questionnements. Loin d'être un état des lieux scientifique, elle est conçue sur une juxtaposition de situations singulières qui mettent en relation l'homme et l'animal. D'une manière originale, sont invités à s'exprimer ceux qui les côtoient quotidiennement : éleveurs, chercheurs, bergers, soigneurs, propriétaires d'animaux domestiques... Leur expérience et leurs observations non scientifiques construisent une vision contemporaine de nos rapports à l'animal et également des aptitudes



©Série Lucky family Yang Zhenzhong, 1995

Photo de famille ?

l'homme. Mais alors qu'est-ce qui différencie l'homme de l'animal ou à l'inverse, qu'est ce qui fait que le comportement de certaines espèces rendent l'animal si semblable à l'homme? Les réponses ne sont qu'indices, les questions évoluent avec le niveau de nos connaissances. Ce sont ces questions qui animent l'exposition

## Animal

Les traditions africaines, pour diverses qu'elles soient, s'accordent sur le fait que le Créateur aurait inventé les animaux avant les hommes, qui tiendraient d'eux des règles de vie. Cette connivence de l'espèce humaine avec l'animalité n'est pas duelle mais fondée, comme le souligne Alfred Adler, sur une «triade homme-animal-esprit» et leur interaction. Chasse, pêche, agriculture, élevage en seraient éminemment tributaires.

Au musée Dapper, du 11 octobre au 30 mars 2008, cent cinquante œuvres, statuettes, masques, ornements en bronze, parures donnent une vision admi-

nable d'animaux soudain magnifiés par des formes d'une pureté et d'un équilibre qui impressionnent aujourd'hui encore. La beauté de ces objets rend compte d'une puissance symbolique mais aussi de sa complexité. Instruments liés à l'initiation, la divination, la thérapie, la magie, ils interviennent aussi dans une logique d'identification humaine à la force animale.



© KUYU Congo - Musée Dapper

propres à ce dernier, souvent très inattendues. Tous témoignent d'un choix de vie et posent la question «avec qui voulons-nous vivre? ».

L'exposition pose autre question : qu'est devenu le métier de l'animal (de compagnie, d'élevage, de dressage, de sauvetage)? Les tests réalisées par des chercheurs auprès des singes, notamment les grands singes (chimpanzés, bonobo, orangs-outans, gorilles) plus proches de l'homme, ont montré qu'ils peuvent adopter une stratégie pour s'emparer d'un aliment préféré à celui qui est juste devant eux, fabriquer des outils pour l'obtenir. Si ces observations comportementales rapprochent indéniablement l'homme de l'animal, elles n'aboutissent toutefois pas à la reconnaissance d'un raisonnement comparable à celui de l'homme. Ainsi s'exprime dans la revue Pour la Science, Bernard Thierry, directeur de recherche du CNRS à l'Institut Hubert Curien : « Pour rendre compte des performances des chimpanzés et de leurs limites, nous devons dépasser l'alternative simple qui leur prête soit une vision du monde exclusivement fondée sur les actes, soit une théorie de l'esprit semblable à la nôtre. »

## Vivre ensemble

Renouant avec son origine de grande « Halle aux bœufs » (1867), la Villette offre la surprise d'héberger des animaux vivants. Autrefois blessés, ils furent soignés par l'homme et désormais habitués à lui, ils sont les invités de cette exposition. Mainates, iguanes, outardes, corneilles, un couple de loutres d'Europe et cinq vautours expriment le vivre ensemble : les corbeaux viennent représenter les conflits et la façon dont on peut les régler, les iguanes représentent les nouveaux animaux de compagnie (tout comme les rats et les serpents). Ils posent la question : qu'est-ce-qu'on fabrique avec ces animaux? La mise en scène spectaculaire de Patrick Bouchain exprime les points communs, les endroits où on peut se réunir : les huttes, les tanières, les abris. Depuis sa petite

# influence



La grande Halle de la Villette rénovée renoue avec la tradition de ses grandes expositions. *Bêtes et hommes* pose les questions de la place de l'homme et de l'animal dans notre société. Jusqu'au 20 janvier 2008.

© La Villette

enfance, l'homme a toujours poursuivi cette quête d'adaptation à la nature tout en étant fier de pouvoir la maîtriser. Il semble que l'homme d'aujourd'hui est moins présomptueux face à la nature.

## Changer ensemble

De nombreux artistes sont invités : plasticiens, photographes, vidéastes jalonnent le parcours de l'exposition de créations inspirées par leur propre rapport aux animaux. L'exposition présente une centaine d'œuvres d'art dont certaines sont des commandes. Elles établissent un point de rencontre : si les scientifiques par leurs découvertes changent la société, les artistes peuvent traduire d'une autre manière les changements sociaux, les devancer, les favoriser. Les artistes n'illustrent pas le propos de l'exposition, ils créent au contraire une autre dimension.

On constate une affluence des publications d'observations du comportement animal. La prise de conscience collective et désormais active de la nécessité de préserver la planète et la bio-diversité font que l'homme fait face à de nombreuses interrogations et à des choix cruciaux.

PAULINE RIVAUD

## 3 questions à Vinciane Desprets

« nous avons considéré que les animaux sont des acteurs à part entière »

### Quel est le parti pris de l'exposition ?

Pour parler des animaux, soit on fait une exposition naturaliste, soit on fait de l'anthropologie symbolique en développant ce que les animaux ont fait changer dans nos comportements. Nous avons considéré pour cette exposition que les animaux sont des acteurs à part entière. Par exemple, lorsqu'ils sont protégés, ils adoptent une autre attitude, intègrent leur statut de protégé. Dès que les chamois furent protégés, ils se sont rapprochés de l'homme en descendant vers lui et ont adopté des comportements proches des humains, perdant peu à peu leur nature sauvage.

### La place de l'animal n'est-elle plus la même ?

Pourquoi tout à coup les chimpanzés deviennent manipulateurs d'outils alors qu'il s'agit pour eux d'une pratique datant de plus de 4000 ans ? Pourquoi cette affluence d'informations sur les études en primatologie ? Les animaux ne sont plus les mêmes, notre regard sur eux a changé aussi. Les territoires d'aujourd'hui se sont rapprochés, l'homme et l'animal vivent plus en proximité qu'autrefois. Rencontrer un animal qui n'a jamais approché un humain est improbable aujourd'hui.

### Le regard de l'homme sur l'animal a donc changé...

Comment composer un monde commun avec les loups, des ours ? C'est la question qu'aujourd'hui les animaux nous font nous



© GRANJEAN

Vinciane Desprets, commissaire scientifique de l'exposition *Bêtes et hommes*, est maître de conférence au département de philosophie de l'Université de Liège (Belgique).

poser. L'homme est excellent comme éradicateur, très inventif comme protecteur, ce qu'il doit apprendre c'est comment mettre des limites. Il se laisse facilement envahir, surprendre par le nombre ou la modification du comportement des animaux. Il semble que l'éthologie contemporaine est un outil, une façon de poser des questions. La primatologie quant à elle pose des questions plus proches des hommes. Par exemple pour la cognition du mensonge, on pose les mêmes questions aux enfants et aux singes.

Présidente d'Amnesty International France, **Geneviève Sevrin** est à l'origine de la signature d'une charte de partenariat avec la FSU pour la défense des droits humains et syndicaux. Voir page 4.

La charte de partenariat signée entre Amnesty France et la FSU est-elle une démarche isolée et à quels objectifs répond-elle? Cette démarche a été initiée il y a 2 ans. Sur la question des droits humains, Amnesty devait élargir le champ de ses partenaires. À cela 2 raisons: nos missions intègrent les droits de dimension économique, sociale et culturelle, et d'autre part nous nous orientons vers le lancement d'une campagne de lutte contre la grande pauvreté. Nous avons de nombreux interlocuteurs, les gouvernements, les entreprises - qui sont acteurs ou même responsables de violations, cependant les syndicats peuvent avoir une approche spécifique dans le domaine du droit des enfants, l'accès à l'éducation, la santé ou la discrimination. Bien qu'Amnesty dispose d'une commission syndicale, nous avons besoin d'approfondir notre éventail d'interlocuteurs et c'est pourquoi une charte a été signée avec la Confédération française démocratique du travail (CFDT), il y a un an et demi, puis avec l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA) en juin, et finalement la Fédération syndicale unitaire (FSU) en septembre. Au-delà des cas symboliques dans le cadre de la discrimination au travail, notre but est de réfléchir avec eux sur ce que seront les droits humains - surtout des plus démunis - à l'horizon 2015 et de constituer une plate-forme d'action.

**Que peut apporter concrètement un tel partenariat pour les droits humains et syndicaux?**

En France, les domaines d'intervention sont multiples: droit au logement, droits des femmes, santé, éducation pour tous. On sait que de nombreux enfants, démunis, désocialisés, ou encore migrants, n'ont pas accès à l'éducation. Quant au reste du monde, et en Afrique en particulier, le droit syndical n'est pas effectif, tout comme la liberté d'expression. Nos moyens d'action sont le



© XAVIER LEFÈVRE/AIF

lobbying, les campagnes de presse, l'élargissement de notre plate-forme de partenaires, la sensibilisation des militants et des réunions communes, suivant un plan que nous élaborerons avec la FSU au cours du mois d'octobre.

**La CSI révèle publie des chiffres accablants sur la répression syndicale dans le monde en 2006: 144 syndicalistes assassinés, 800 battus ou torturés, 5 000 arrêtés, 8 000 licenciés. Ces chiffres correspondent-ils à vos observations?**

Nous partageons totalement ce constat. Dans certains pays, il ne fait pas bon être syndicaliste. En Chine, les syndicats sont autorisés, mais ceux qui s'essaient à en créer dans des conditions démocratiques sont emprisonnés. En Indonésie, ceux qui dénoncent l'emploi des « petites bonnes », ces très jeunes filles placées comme employées de maison corvéables à merci et parfois esclaves sexuelles, sont menacés. En Russie, un pays censé être démocratique, il y a un véritable repli de la liberté d'expression, avec pour les associations ou syndicats, des

## “Les droits humains en 2015”

interdictions de se réunir. Les travailleurs migrants haïtiens des plantations dominicaines sont la cible d'actions agressives tout comme ceux qui dénoncent les pratiques des entreprises d'extraction mexicaines. Les exemples actuels de menace pour la liberté d'expression sont multiples.

**Ce qui nous amène à évoquer la répression des bonzes de Birmanie...**

Le cas birman est très complexe et cette complexité est la conséquence d'une absence d'information précise et indirecte. En Birmanie, si vous essayer de contacter Aung San Suu Kyi (leader démocrate birmane, assignée à résidence depuis 1989 et prix Nobel de la paix 1991, ndlr), ou si vous parlez à un étranger, vous êtes en grand danger. À la suite de la répression, nous estimons à 3000, le nombre de personnes emprisonnées. Elles sont à l'abri des regards, et donc, peuvent être torturées. Notre première demande, chez Amnesty, c'est la mise en place d'un moratoire sur les armes, qui alimente à la fois les autorités militaires en place et les milices. Ensuite, il faut faire pression sur la Chine qui a un fort ascendant sur le pouvoir birman en utilisant les Jeux olympiques de Pékin. Il ne s'agit pas de boycotter les JO mais d'utiliser le fait que la Chine veut se donner une image de pays propre, lui faire comprendre qu'elle n'a pas intérêt à soutenir les pays autocratiques. Plus les groupes politiques, les organisations, les syndicats adopteront cette position, plus cette pression indirecte, à travers la Chine, pourra faire changer les choses.

PROPOS RECUEILLIS PAR LISE MAYRAND

### GENEVIÈVE SEVRIN

Titulaire d'un DEA de géologie et d'un DESS en administration des entreprises, Geneviève Sevrin, 46 ans, est entrée chez AIF en 1989 en tant qu'adhérente. Elle est élue présidente d'Amnesty International France en mars 2004, et représente l'organisation à la CNCDH (Commission nationale consultative des droits de l'homme) depuis janvier 2006.



25<sup>ème</sup> édition

# EDUCATEC

*Le salon des Equipements, Systèmes, Produits et Services  
pour l'Education et la Formation*

*Venez découvrir  
les innovations didactiques !*

3<sup>ème</sup> édition

## EDUC@TICE

Salon professionnel des usages et  
applications des Technologies de l'Information  
et de la Communication pour l'Enseignement



*La convergence de  
L'EDUCATION et des TECHNOLOGIES*

**DU MERCREDI 21 AU VENDREDI 23 NOVEMBRE 2007**

**PARIS - EXPO, PORTE DE VERSAILLES, HALL 6**

**[www.educatec.com](http://www.educatec.com) - [www.educatice.com](http://www.educatice.com)**

Organisé par

**TARSUS  
FRANCE**

Dans le cadre du

**le salon de l'éducation**





Ma banquière  
est en CE2 !



La Banque de l'Éducation

Sylvie, 30 ans, professeur des écoles est l'une de vos Délégués Départementaux de la CASDEN Banque Populaire. Qui mieux qu'un enseignant peut vous conseiller ?

Née de la volonté des enseignants, créée et gérée par eux, la CASDEN Banque Populaire est la banque coopérative des personnels de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Culture. Parce qu'elle vous connaît, la CASDEN Banque Populaire vous propose des crédits et produits d'épargne spécialement adaptés à vos besoins.

Plus de 50 000 nouveaux Sociétaires la rejoignent chaque année. Armée par vos collègues présents dans plus de 100 Délégations Départementales et par des Correspondants d'Établissements Scolaires, elle a noué un partenariat avec les Banques Populaires pour vous apporter un service bancaire complet de proximité.

**Pour découvrir tous vos avantages :**

- contactez votre Délégation Départementale CASDEN ou l'Agence Banque Populaire de votre choix. Coordonnées disponibles sur [www.casden.fr](http://www.casden.fr)
- ou par téléphone, CASDEN Direct au 0 826 824 400 (0,152 € TTC/mn)